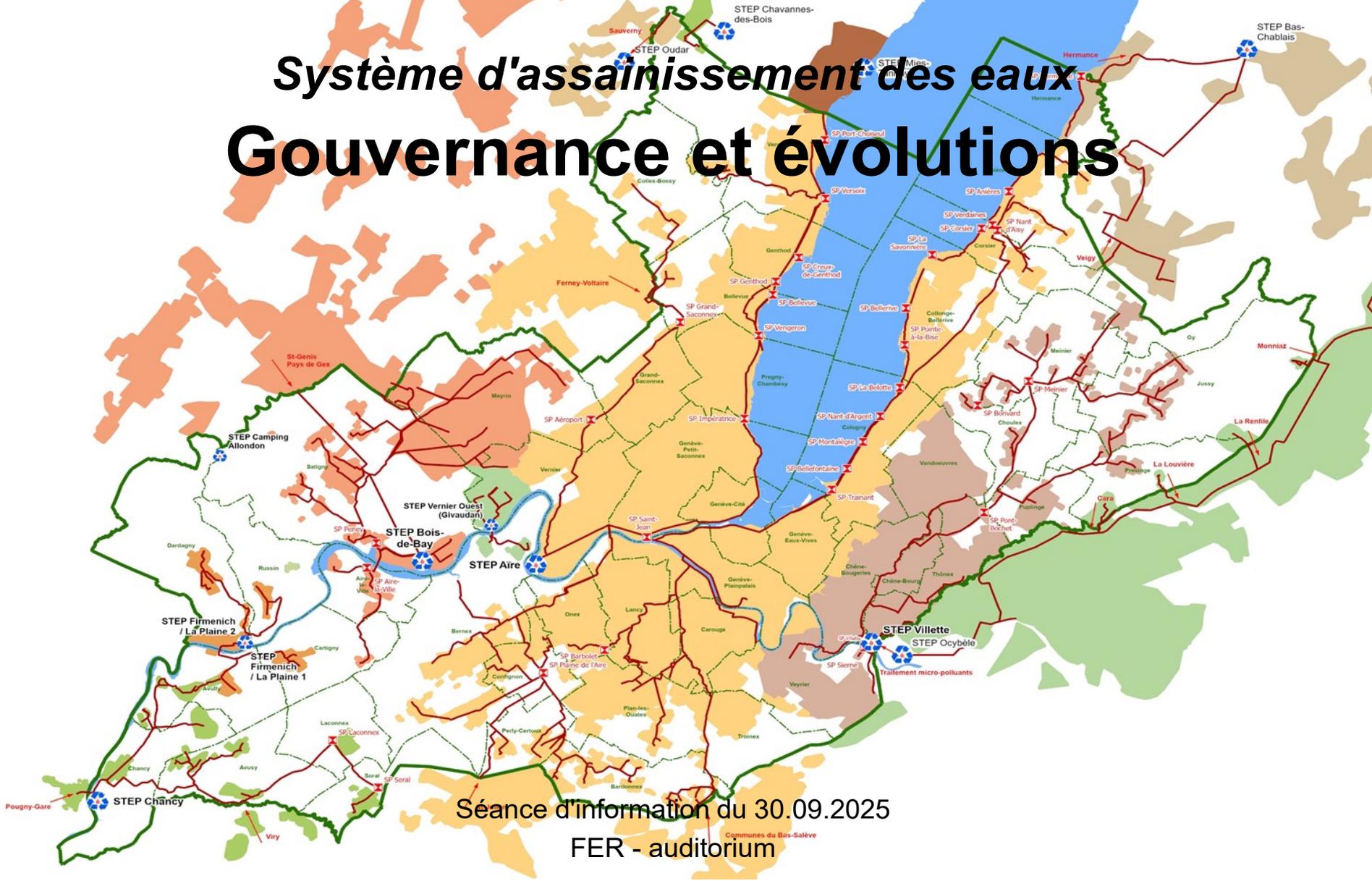


# Systeme d'assainissement des eaux

## Gouvernance et évolutions

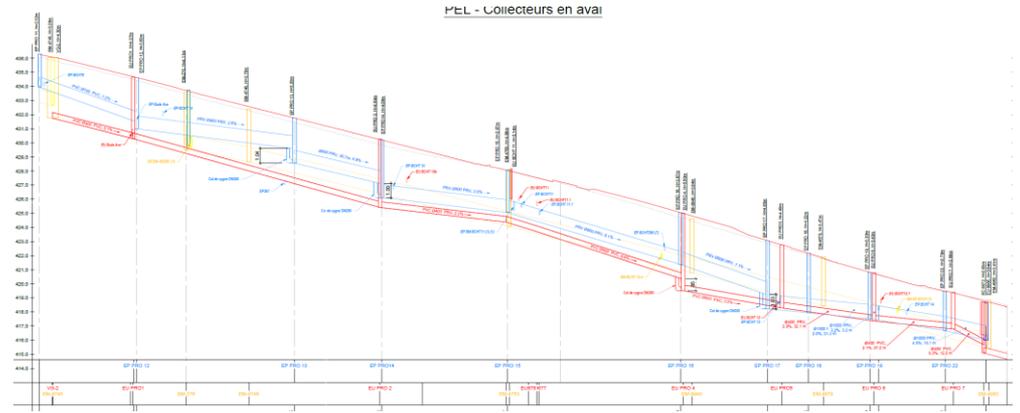


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

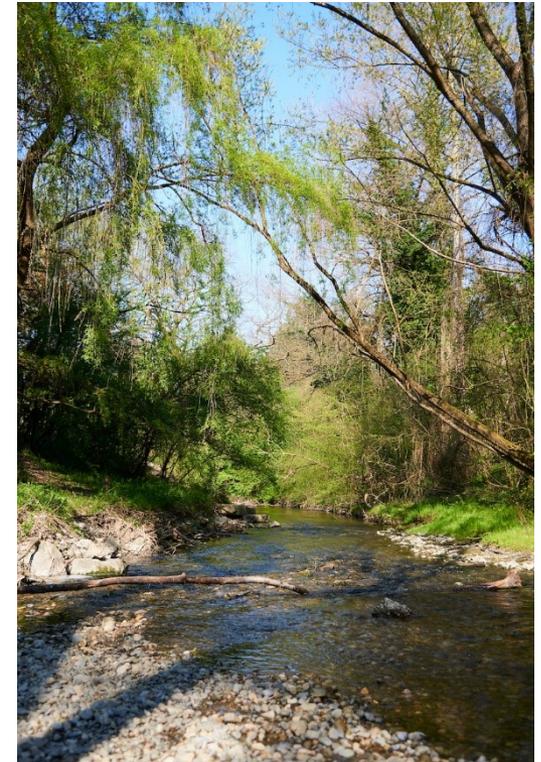
POST TENEBRAS LUX

Département du territoire  
Office cantonal de l'eau  
Service de l'assainissement et de la gestion des eaux

07/10/2025 - Page 1



**3.5 milliards de francs**  
*c'est la valeur sous vos pieds pour le réseau secondaire*



# Un épisode de pollution frappe la rivière l'Aire et détruit une partie de sa faune aquatique

Genève  
Modifié le 2 avril 2025 à 20:44

Résumé de l'article Partager



Des milliers de poissons m

L'Aire est affectée mousse savonneuse hauteur du pont de morts.

GENÈVE

## Après l'Aire, la Seymaz polluée à son tour

15.05.2025 19h35  
Delphine Palma



Pollution aux hydrocarbures

### Baignade et navigation interdites dans le Rhône jusqu'à nouvel ordre

L'accès au fleuve est prohibé, comme ce mardi, à cause d'une nouvelle fuite provenant d'un chantier des SIG vers le BFM. Une nappe d'huile s'est formée entre les Evaux et Porteous.

Aurélien Toninato  
Publié 26.06.2025, 13h43

83 | | | |



## Baignade à Genève: Fermeture de l'accès à l'eau à la plage du Creux-de-Genthod

Type de publication  
Date de publication  
Auteur  
Publié dans

Autres communiqués  
17 septembre 2025  
Office cantonal de l'eau (OCEau)  
Genève, un canton d'eau, Département du territoire (DT), Office cantonal de l'eau (OCEau), Plages et lieux de baignade en eaux vives à Genève, Qualité de l'eau de baignade, Comportements à suivre en cas de crue



Environnement à Genève

### Pollution chimique dans l'eau potable du Léman

Du triazole provenant de la zone chimique de Monthey a été détecté dans l'eau issue du Léman. Elle reste toutefois sans danger pour la consommation.

27 | |

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Chancellerie d'Etat  
Service communication et information

Genève, le 18 juillet 2025  
Aux représentantes et représentants  
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département de la santé et des mobilités (DSM)

Déversement d'eaux usées : les plages du Vengeron et la plage de Pregny-Chambésy sont provisoirement fermées

Le service du médecin cantonal a procédé le vendredi 18 juillet 2025 à la fermeture temporaire de l'accès à l'eau des plages «Vengeron centre», «Vengeron aval» et «Chambésy», sur la commune de Pregny-Chambésy.

# Une année 2025 particulièrement polluée



# Ordre du jour

1. Comprendre l'assainissement
2. Organisation cantonale
3. Évolutions du contexte légal
4. Autocontrôle du réseau secondaire

# Les principes de l'assainissement des eaux

## Que dit la loi ?

Les eaux polluées doivent être traitées.

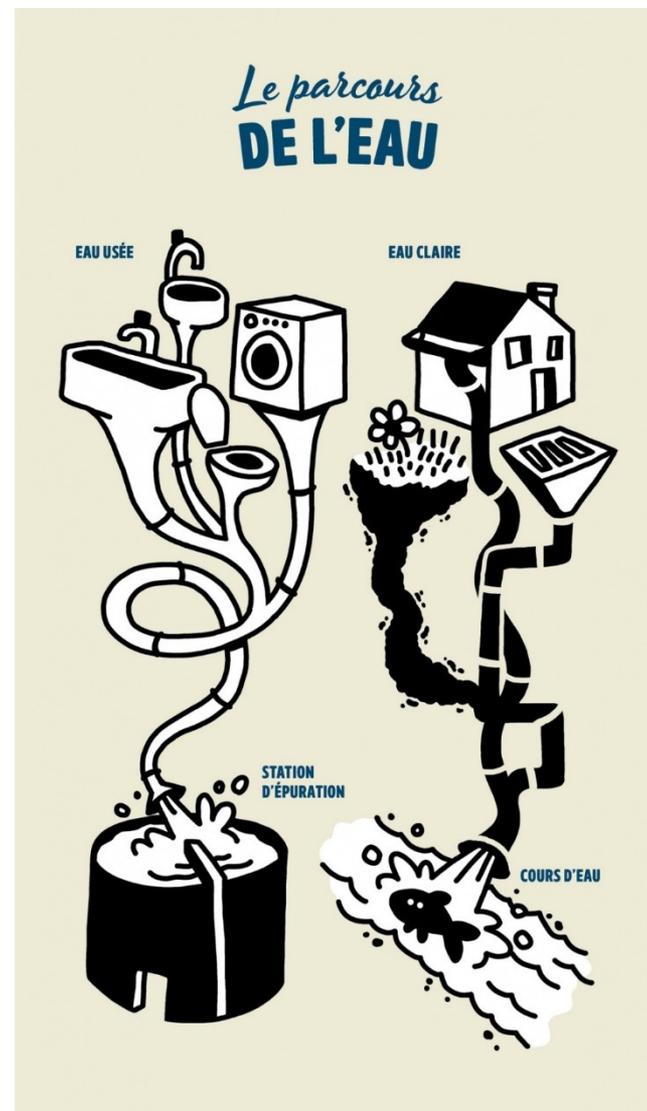
Les eaux non polluées doivent être évacuées par infiltration (...) ou dirigées vers un milieu récepteur.

## C'est quoi une eau polluée ?

Les eaux usées domestiques et industrielles qui sont de nature à contaminer l'eau dans laquelle elles sont déversées.

## Et donc les eaux non polluées ?

Les eaux pluviales, les eaux claires, les eaux météoriques, les eaux des fontaines, les eaux de drainages, les eaux souterraines ou les sources.



# Un peu d'histoire genevoise...

Fin 19<sup>ème</sup> siècle :  
collecteur de  
transport sur  
chaque rive

Début 1900 :  
premières  
canalisations en  
régime unitaire

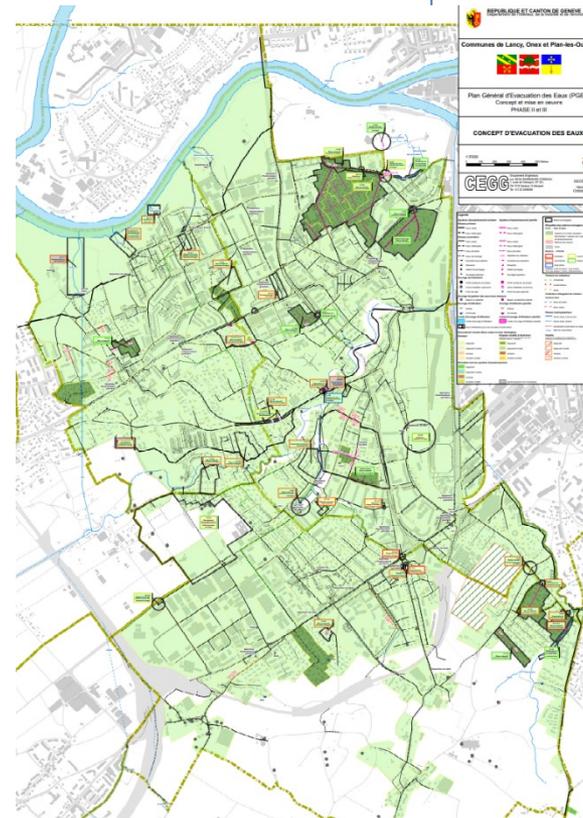
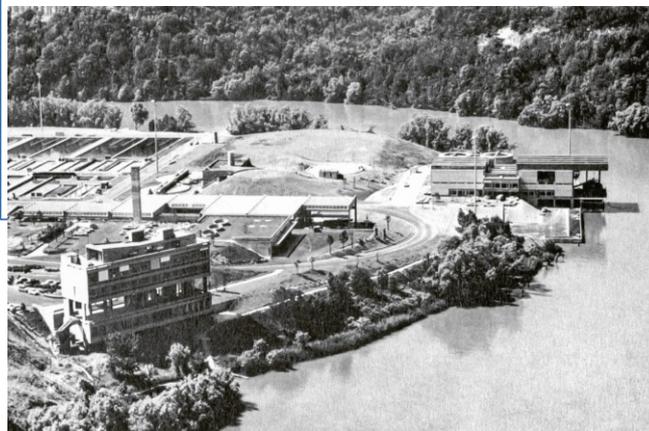
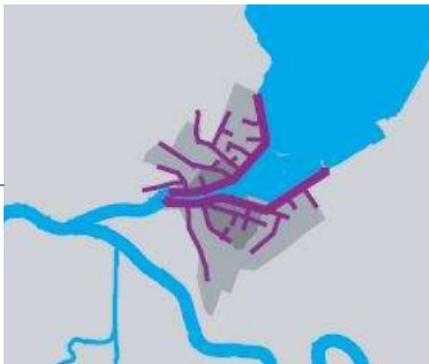
1961 : Loi sur les  
eaux

1962 : Première  
STEP

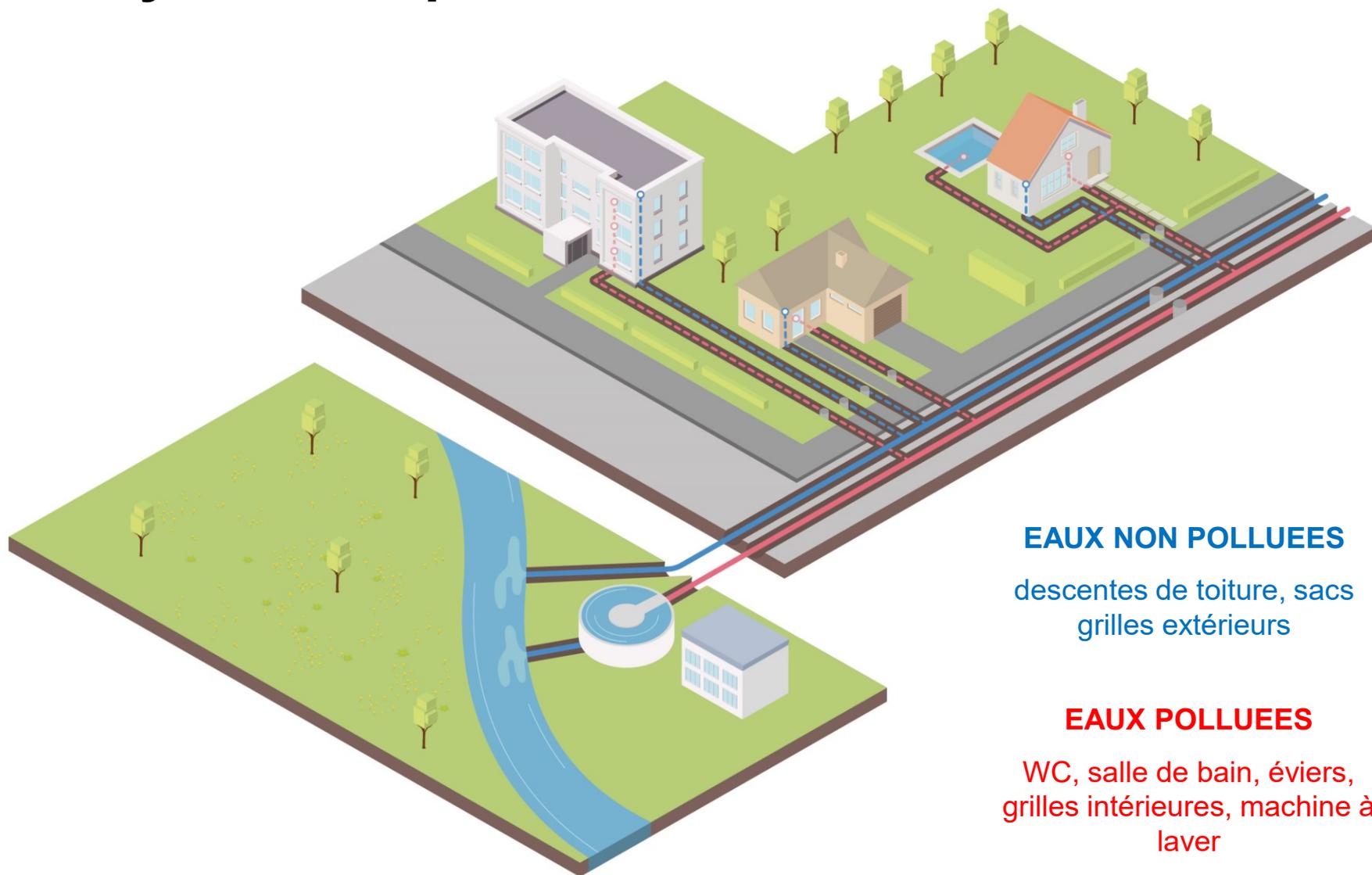
Dès 1970 : plans  
directeur des  
égouts

Dès 1980 :  
déploiement du  
système séparatif

Nouveau  
millénaire :  
avènement des  
PGEE



# Le système séparatif



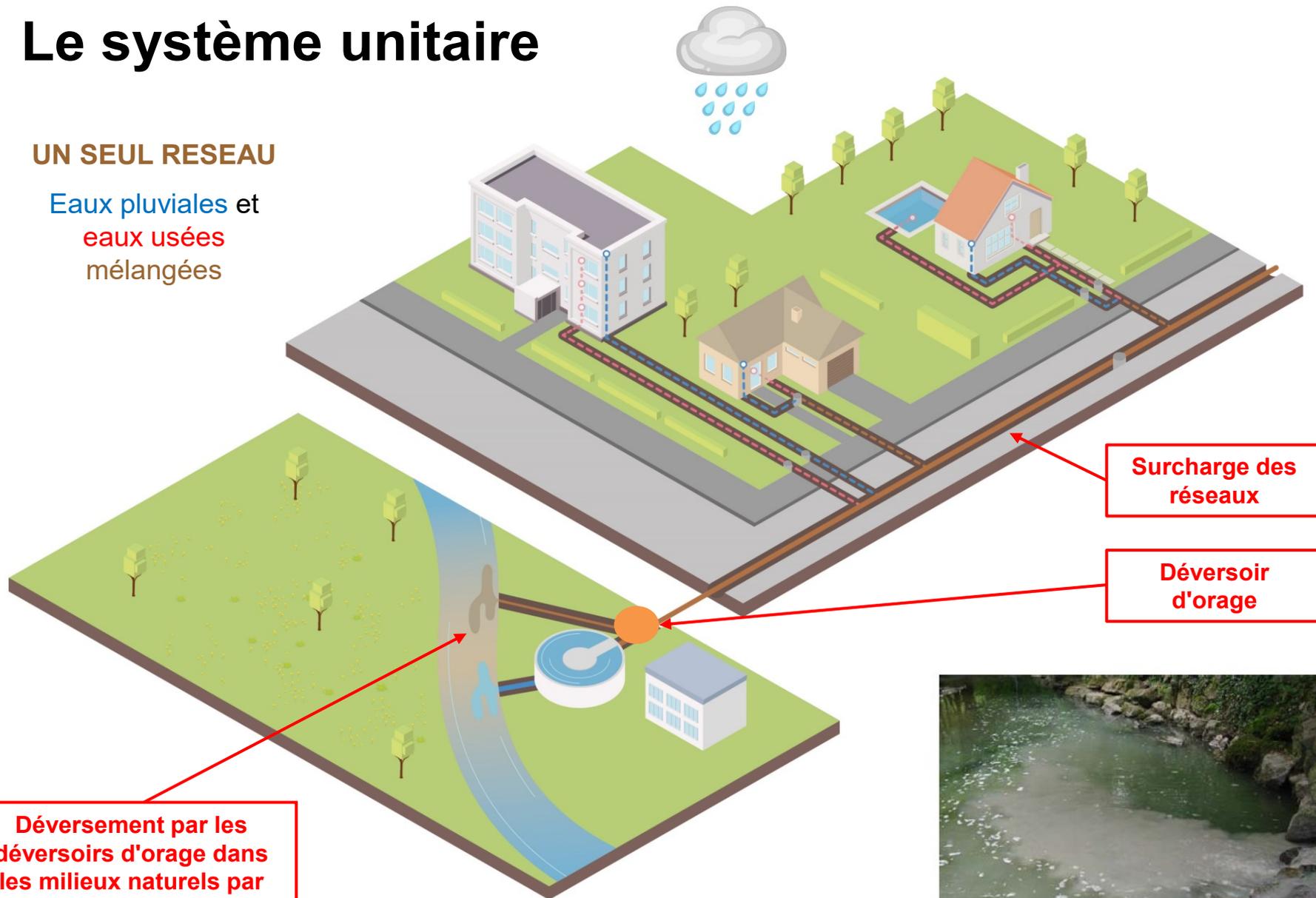
**EAUX NON POLLUEES**  
descentes de toiture, sacs  
grilles extérieurs

**EAUX POLLUEES**  
WC, salle de bain, évier,  
grilles intérieurs, machine à  
laver

# Le système unitaire

UN SEUL RESEAU

Eaux pluviales et  
eaux usées  
mélangées



Surcharge des réseaux

Déversoir d'orage

Déversement par les déversoirs d'orage dans les milieux naturels par temps de pluie  
**POLLUTION**

Encore 206 déversoirs d'orages sur le Canton



# La gouvernance autour de 4 acteurs (+1)

## Etat de Genève

- autorité de surveillance, régulateur



## Communes

- propriétaires du réseau secondaire (45 communes)
- collecte de proximité des eaux polluées et non polluées



## SIG

- propriétaire du réseau primaire
- transport et traitement des eaux polluées
- exploitant du réseau secondaire de 44 communes (hors Ville de Genève)



## Propriétaires privés

- propriétaires des réseaux privés et collectifs privés (environ 50'000 parcelles avec une construction)
- source principale des eaux polluées et non polluées
- collectif privé (regroupement d'installations privées - notion de complexité)



## Mandataires

- planificateur, concepteur, constructeur, maître d'œuvre, AMO, garant de la qualité des travaux





# L'assainissement des eaux ?

## Un patrimoine collectif à préserver !



### (Presque) invisible

- On l'oublie...
- Sauf quand il dysfonctionne



### Un investissement colossal

- En milliards de francs
- Réalisé sur plusieurs générations



### Un devoir d'entretien

- Une réparation / reconstruction est (bien) plus chère qu'une maintenance préventive
- ... et donc éviter une dette insurmontable aux générations futures



### Une question de santé publique et environnementale

- Une défaillance peut entraîner une pollution : débordement d'eaux usées dans les cours d'eau, contamination des nappes souterraines, risques pour la biodiversité et pour la population



Un "ami" qui nous veut du bien mais qu'on doit apprendre à mieux connaître

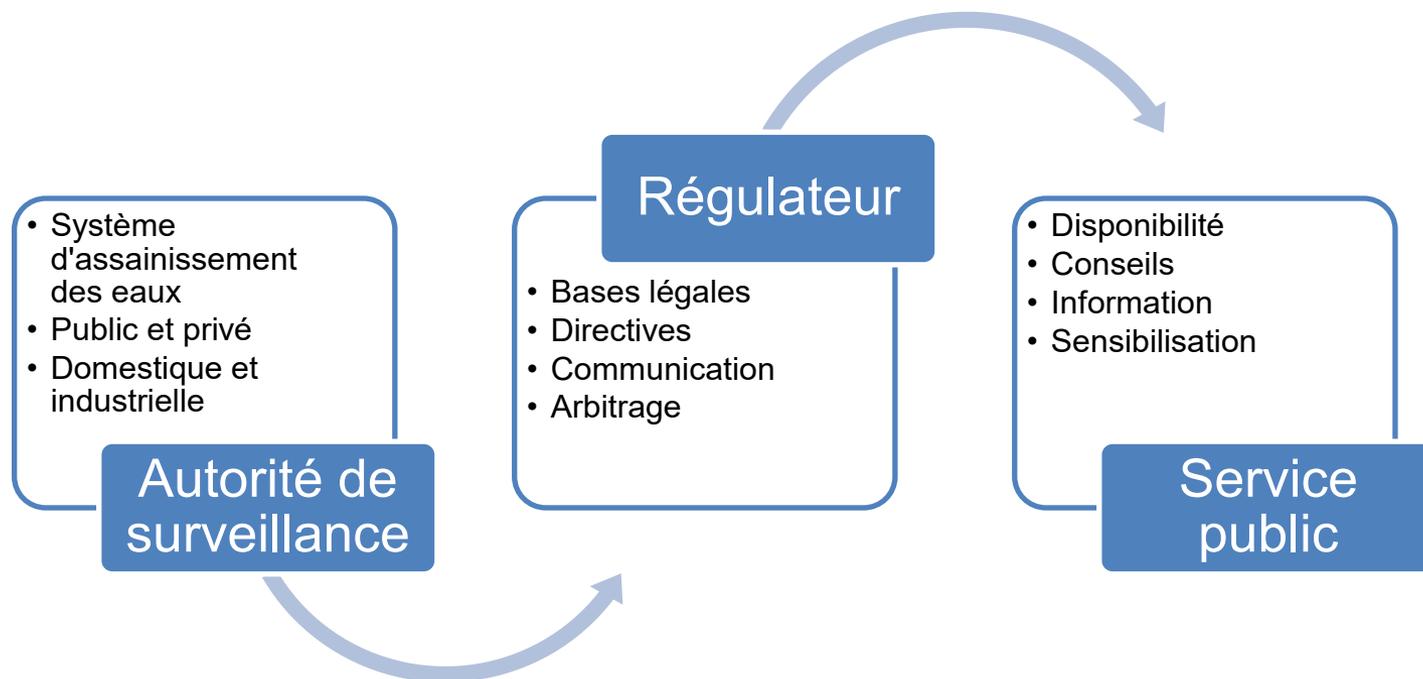
Préserver ce patrimoine, c'est garantir que l'eau rendue à la nature reste propre et que nos milieux aquatiques soient protégés.

# Ordre du jour

1. Comprendre l'assainissement
2. Organisation cantonale
3. Évolutions du contexte légal
4. Autocontrôle du réseau secondaire

# Le SAGE

La politique publique de l'assainissement des eaux est sous la haute surveillance du [Service de l'assainissement et de la gestion des eaux](#)



**Autorité de surveillance** : Vérifie que les infrastructures publiques et les installations privées respectent les lois et normes en vigueur, surveille le système d'assainissement des eaux et intervient en cas de non-conformité.

**Régulateur** : Établit les lois et les règles pour la gestion, l'évacuation et le traitement des eaux, en veillant à ce que les pratiques respectent les lois environnementales et de santé publique.

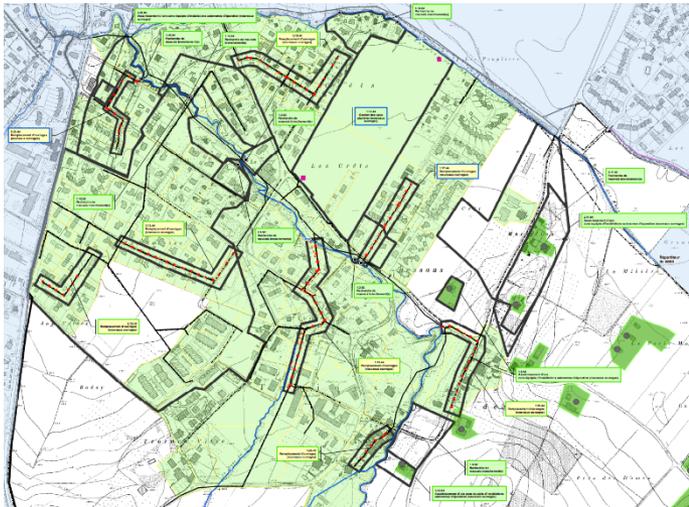
# Ordre du jour

1. Comprendre l'assainissement
2. Organisation cantonale
- 3. Évolutions du contexte légal**
4. Autocontrôle du réseau secondaire

# Les grands changements attendus

## La planification de l'eau

Les PGEE et leurs mises à jour seront approuvés par le département et non plus par le Conseil d'Etat.



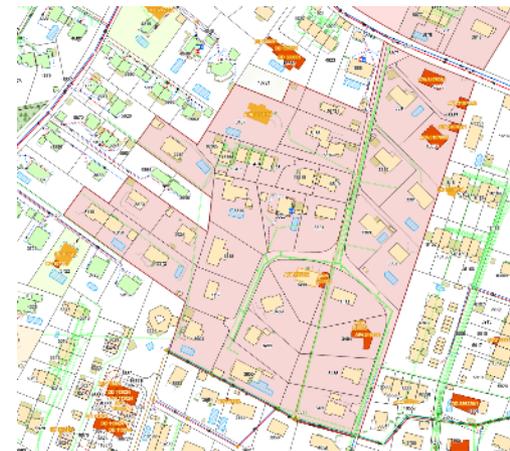
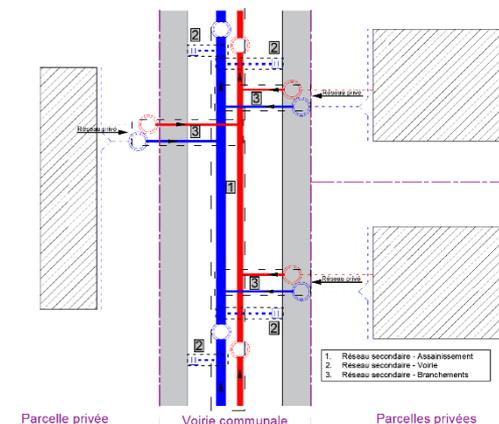
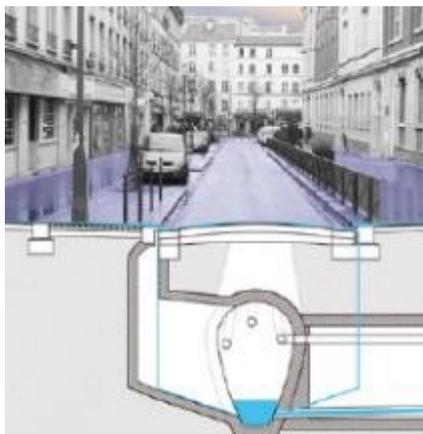
### Objectif

Une planification communale plus agile : simplifier et accélérer les processus de validation et de mise à jour.

# Les grands changements attendus

## L'élargissement du réseau secondaire

- La révision des limites du réseau secondaire (élargissement)
  - Intégration au réseau secondaire des ouvrages publics sous/sur DP communal
  - Intégration au réseau secondaire des branchements privés sous domaine public
  - Intégration au réseau secondaire des installations collectives privées



### *Objectif*

Faciliter l'entretien et optimiser la gestion des réseaux et ouvrages situés sur et sous le domaine public.

# Les grands changements attendus

## La directive du réseau secondaire

Un tel "élargissement" doit être appréhendé...

### Aujourd'hui

- 1'330 km de réseau secondaire

### Demain

- 1'330 km de réseau secondaire
- Environ 500 km de collecteurs de sacs
- 44'000 parcelles avec minimum 5 mètres de branchements privés
- 233 km de réseau collectif privé (cadastré... donc beaucoup plus)
- Sans oublier les futurs aménagements de gestion et de traitement des eaux de chaussée

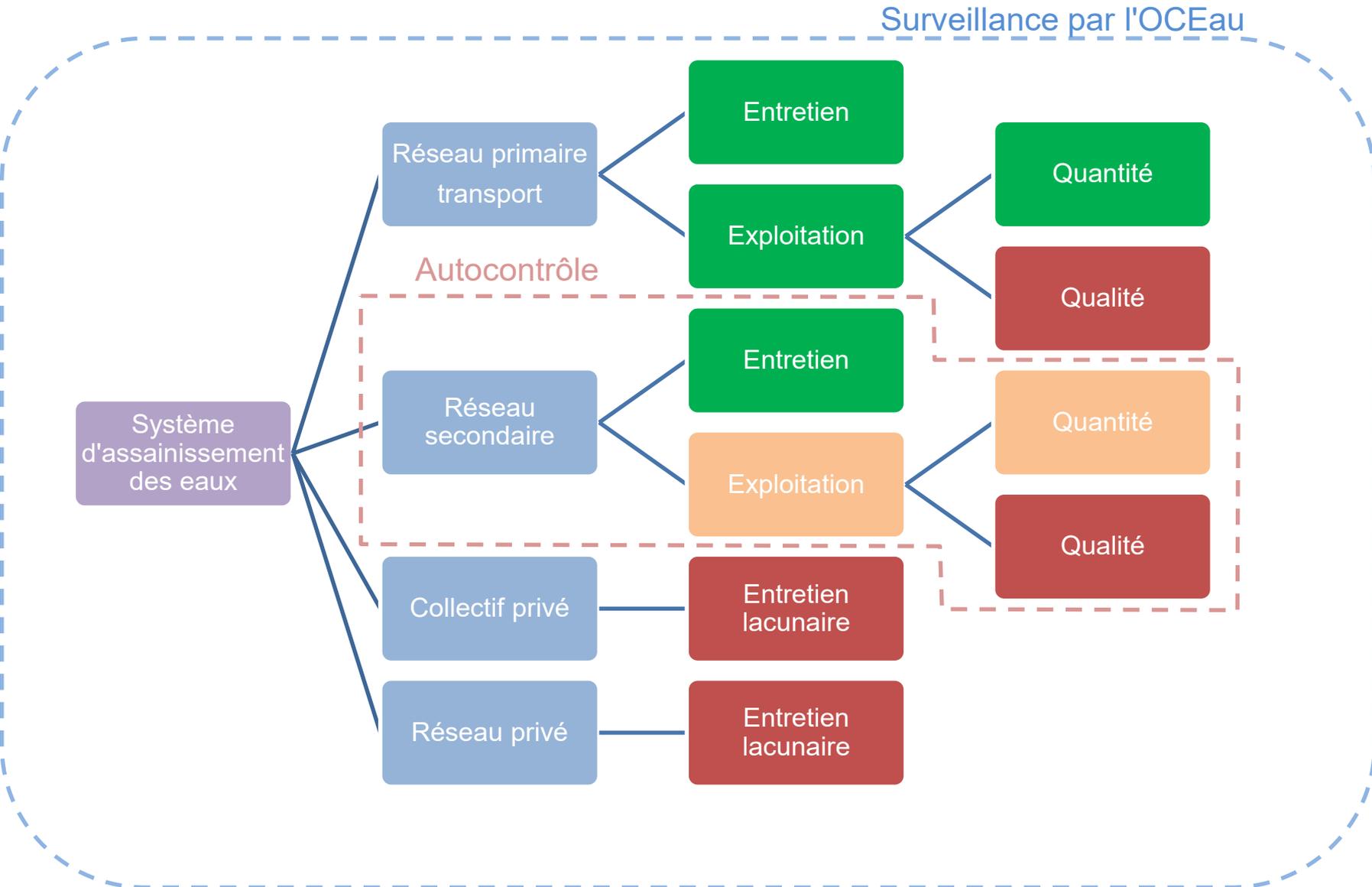


Groupe de travail en cours  
OCEau – communes – ACG – SIG  
Consultation des 45 communes  
en fin d'année 2025



# Les grands changements attendus

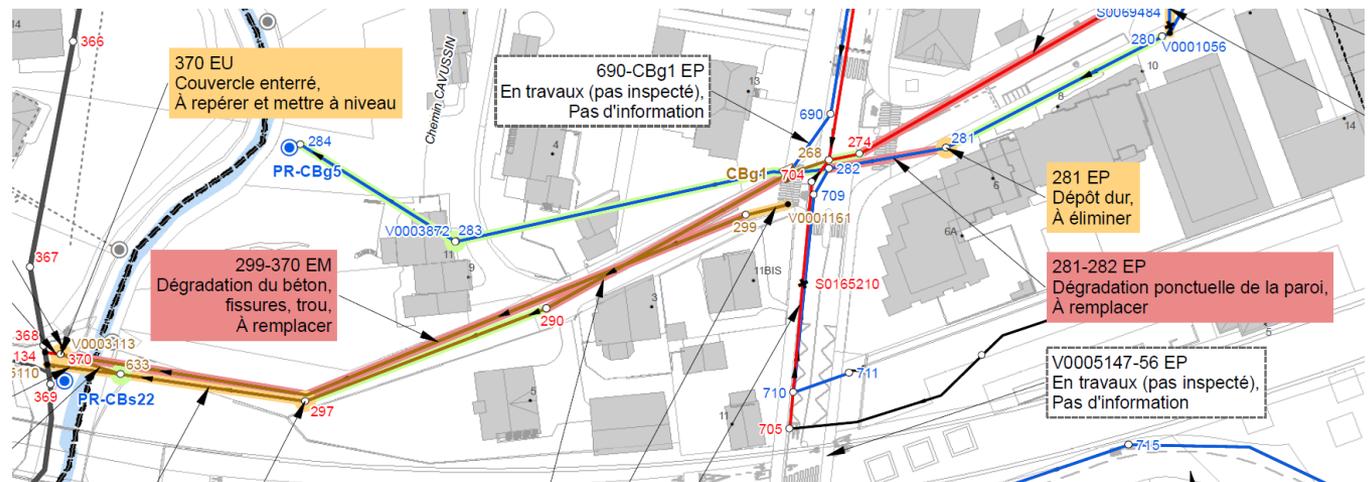
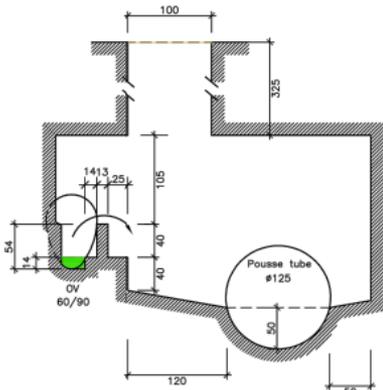
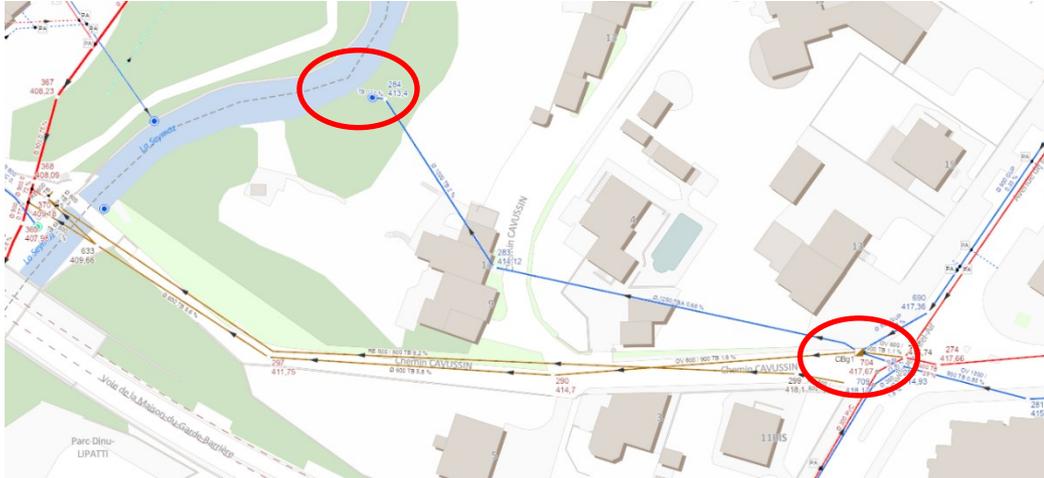
## L'autocontrôle du réseau secondaire



# Les grands changements attendus

Concrètement, aujourd'hui...

Déversoir d'orage CBg1  
Exutoire La Seymaz  
Concept + rapports



# Les grands changements attendus

Concrètement, demain...

On ne veut pas juste "entretenir" le réseau, on veut savoir comment il fonctionne (ou dysfonctionne), s'il est performant (ou pas) et on se pose quelques questions. Par exemple, pour un déversoir d'orages...

Combien de fois déverse-t-il par année ?

- En corrélation avec les pluies, est-il bien réglé ?
- S'il ne déverse pas, peut-on le supprimer ?

Quel est le volume déversé ?

- Faut-il prévoir un bassin d'orages (rétention) ?
- Faut-il prioriser la mise en séparatif à l'amont ?

Quelle est la qualité des eaux déversées ?

- Quel est l'impact direct sur le milieu récepteur naturel ?
- Y a-t-il une anomalie ? comme par exemple : une charge de pollution trop importante / hors norme (industrie, agriculture...)

# L'essentiel en bref



- L'assainissement des eaux est un enjeu majeur de la santé publique
- Il faut continuer à investir dans l'assainissement des eaux : du temps, des ressources humaines et de l'argent
- De gros changements arrivent : il faut les anticiper
- Faites-vous aider : OCEau, SIG, les ingénieurs...



- Accompagner les communes dans le suivi de la planification et sa réalisation
- Développer les compétences, assurer la transition intergénérationnelle



# Ordre du jour

1. Comprendre l'assainissement
2. Organisation cantonale
3. Évolutions du contexte légal
4. **Autocontrôle du réseau secondaire**

# Définition



## L'autocontrôle des réseaux d'assainissement

Processus de contrôle interne utilisé par le maître d'ouvrage pour :

- **vérifier** le fonctionnement et l'intégrité du réseau EU ;
- **s'assurer** de son étanchéité et du respect des règles de fonctionnement ;
- **observer et mesurer** la performance d'exploitation afin de maîtriser les déversements et éviter les pollutions des cours d'eau.

# Parties intéressées

## réseau secondaire

## réseau primaire

### 45 Communes (GE)

- Services techniques
- Exploitants
- Mandataires externes
  - Entretien/Maintenance
  - Études, Travaux

Autocontrôle à développer

### OCEau

- SAGE
- Laboratoire de la protection des eaux
- Cellule Monitoring (CM)

### SIG-EU

- Réseau primaire d'assainissement
- Exploitation réseaux STEP/STAP

### SIG-QP

- Laboratoire QP (eaux usées & potable)

sous Autocontrôle depuis 2004

### FIA / ACG

- Financement

# Constat et impact environnemental



*... " Les réseaux d'assainissement déversent par moments des EU dans le milieu naturel " ...*



*... " ces déversements ponctuels ou récurrents produisent des impacts plus ou moins importants sur la qualité des cours d'eau et la biodiversité du milieu récepteur naturel " ...*



# Monitoring de l'impact sur les cours d'eau - OCEau

## Missions de surveillance de la Cellule Monitoring (CM)

### Évaluer l'état des cours d'eau pour en connaître la qualité physico-chimique et écologique :

- **Prélèvements** d'eaux de surface à l'aval des points de rejet des réseaux d'assainissement
- **Analyses** d'eaux de surface à l'aval des points de rejet des réseaux d'assainissement
- **Evaluation de l'impact** des pollutions et leurs origines

### Identifier les pollutions pour prendre des mesures de protection :

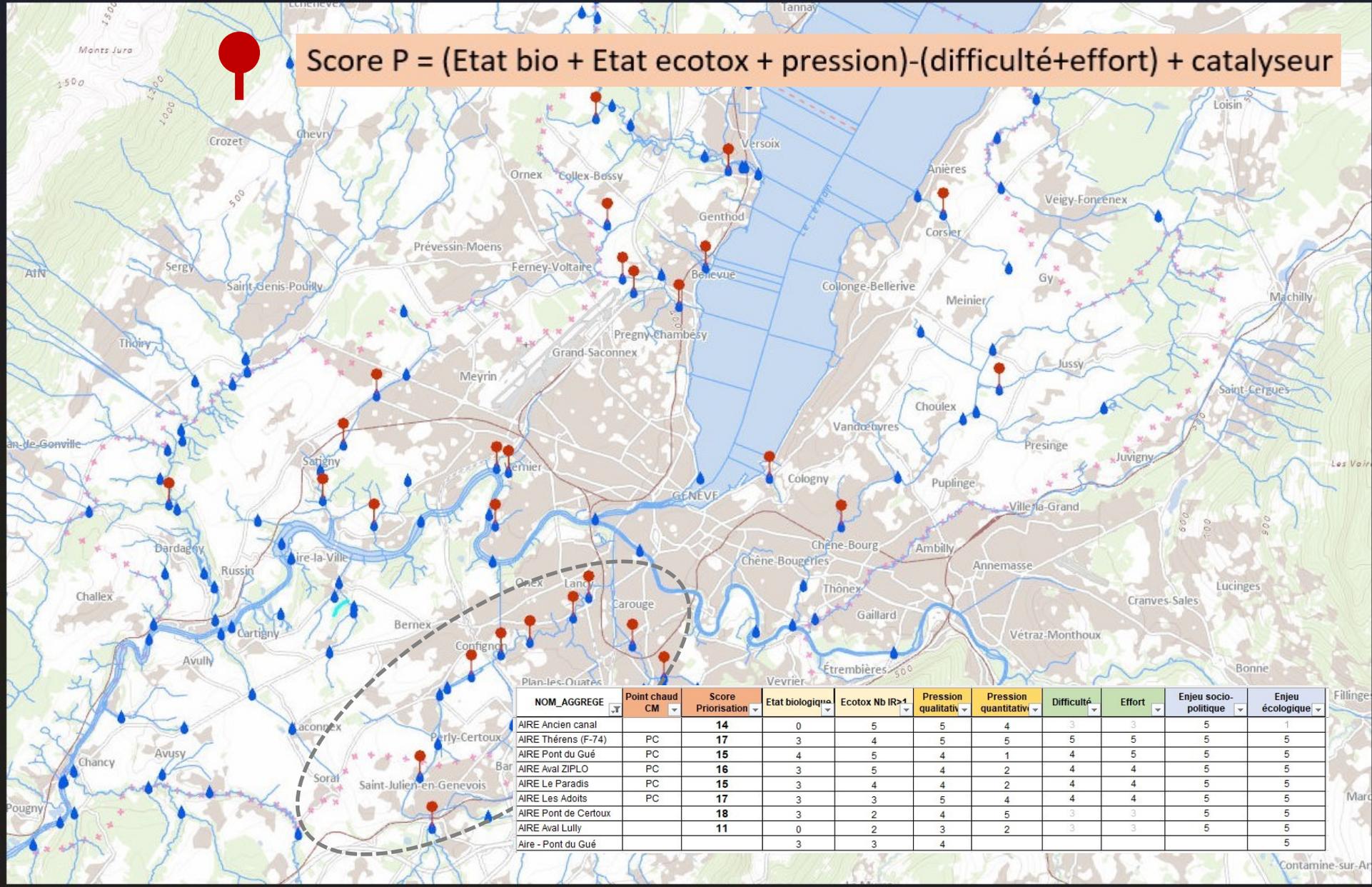
- **Diagnostic** par BV (bassin versant) de cours d'eau
- **Détermination de points d'intérêts** (Points chauds)
- **Plans d'actions** d'amélioration de la qualité du milieu récepteur naturel

6 BV de  
cours d'eau  
monitorés  
sur 6 ans

# CM - Carte des points chauds



$$\text{Score P} = (\text{Etat bio} + \text{Etat ecotox} + \text{pression}) - (\text{difficulté} + \text{effort}) + \text{catalyseur}$$



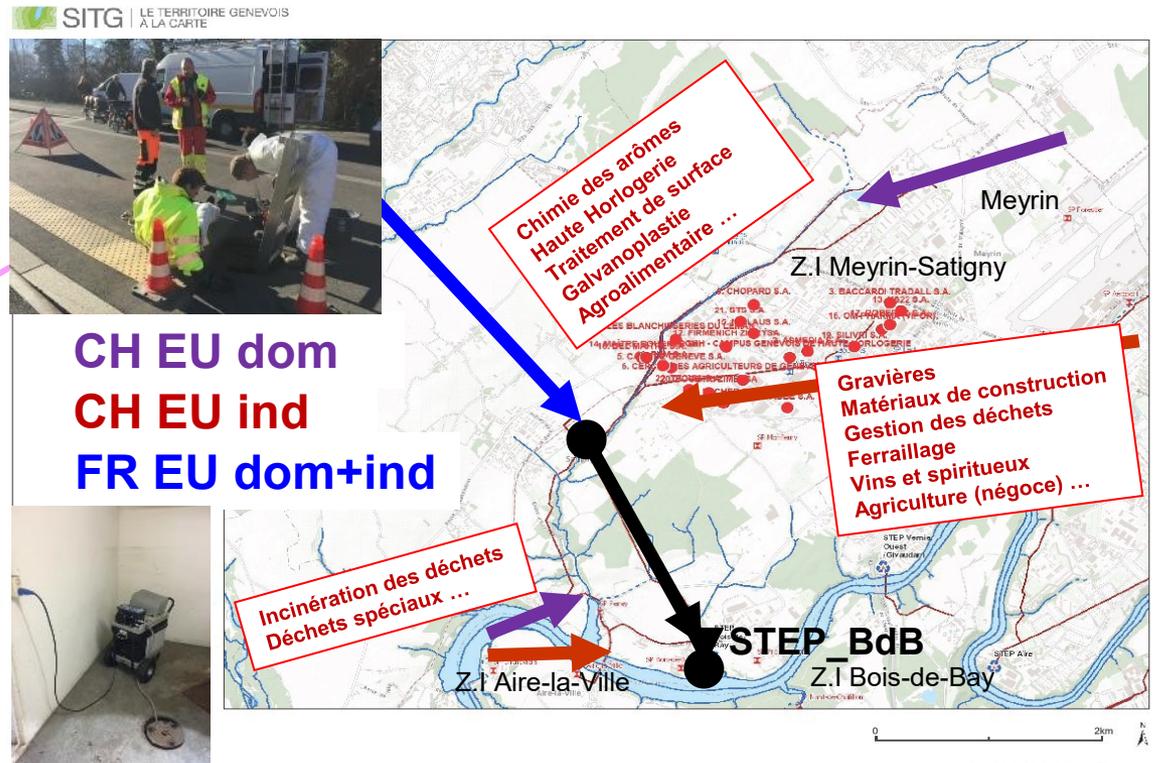
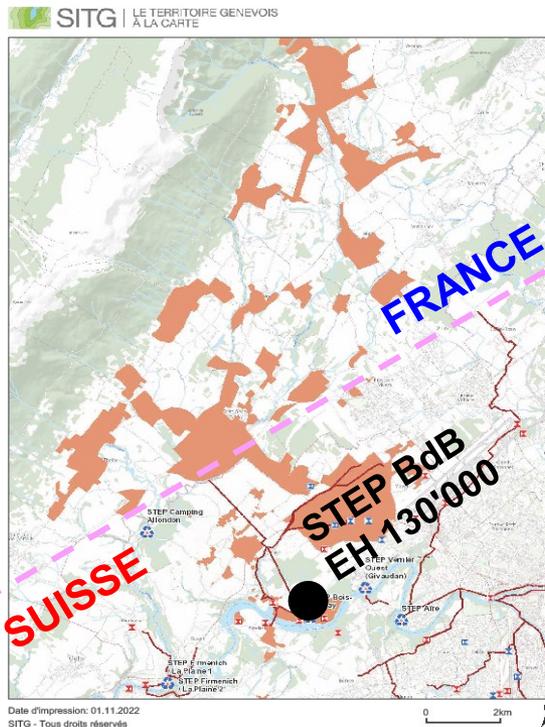
NOM_AGGREGÉ	Point chaud CM	Score Priorisation	Etat biologique	Ecotox Nb IR>1	Pression qualitative	Pression quantitative	Difficulté	Effort	Enjeu socio-politique	Enjeu écologique
AIRE Ancien canal		14	0	5	5	4	3	3	5	1
AIRE Thérans (F-74)	PC	17	3	4	5	5	5	5	5	5
AIRE Pont du Gué	PC	15	4	5	4	1	4	5	5	5
AIRE Aval ZIPLO	PC	16	3	5	4	2	4	4	5	5
AIRE Le Paradis	PC	15	3	4	4	2	4	4	5	5
AIRE Les Adoits	PC	17	3	3	5	4	4	4	5	5
AIRE Pont de Certoux		18	3	2	4	5	3	3	5	5
AIRE Aval Lully		11	0	2	3	2	3	3	5	5
Aire - Pont du Gué			3	3	4					5

# Monitoring du réseau d'assainissement - OCEau

**STEP Bois-de-Bay – Projet d'investigation** : identifier les sources de phosphore et de carbone rejetées dans les réseaux EU qui surchargent la capacité de traitement et augmentent les coûts d'exploitation de la STEP.

**Phase I** : analyses qualité des principaux rejets industriels d'entreprises privées

**Phase II** : prélèvements EU et mesures de débit dans les branches principales du réseau EU



# Structure de surveillance des réseaux publics d'assainissement EU

## Surveillance des réseaux d'assainissement EU par l'Etat-GE (OCEau)

### Autocontrôle du réseau primaire



depuis 2004



Photo - UNIGE

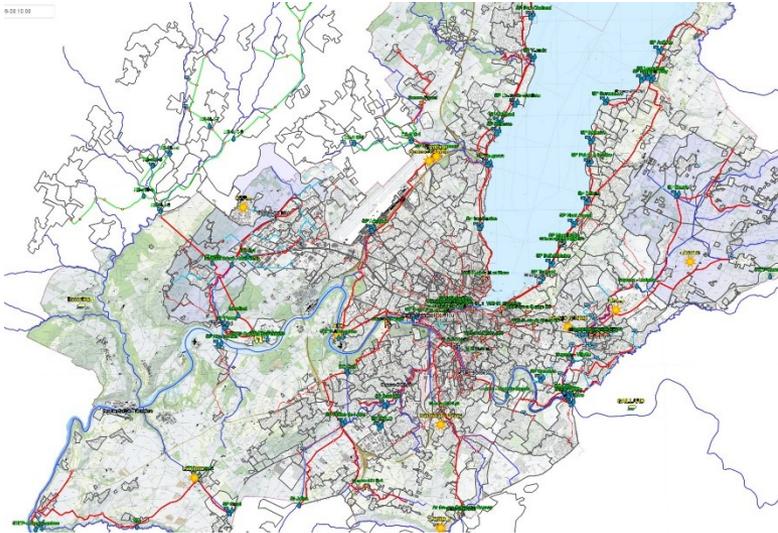


**Protocole d'autocontrôle du réseau primaire d'assainissement des EU du canton de GE période 2021-2025 (quinquennal)**



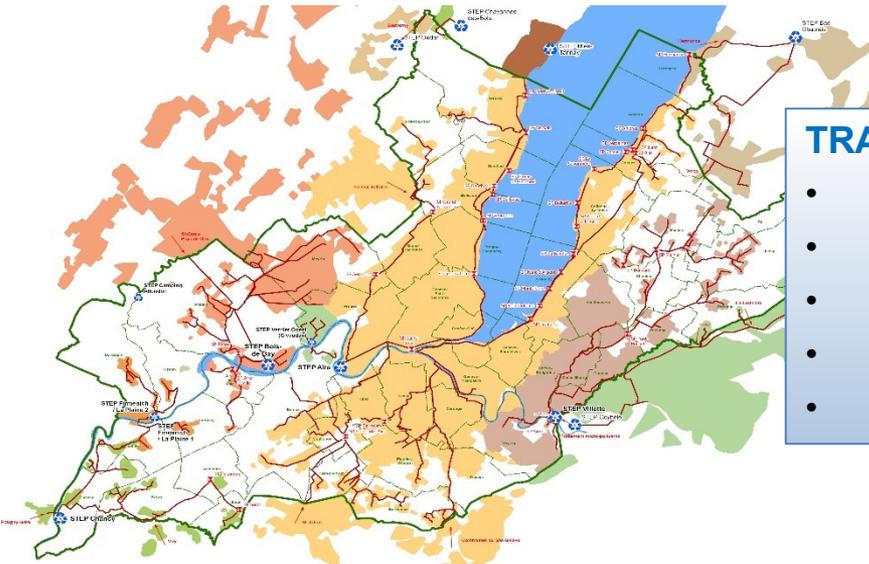
**Rapports annuels d'autocontrôle**  
- Volet Transport (réseau)  
- Volet Traitement (4 STEP)

# Autocontrôle réseau primaire : Infos & Données



## TRANSPORT EU

- Installations de transport
- Entretien, évolutions et faits marquants
- Bilan de fonctionnement du transport EU
  - Volumes EU transportés => STEP
  - Volumes EU déversés
  - Evènements exceptionnels (météo, dysfonctionnements, pannes, accidents, etc)
- Synthèse des déversements et plans d'action



## TRAITEMENT EU

- Installations d'épuration
- Données d'exploitation
- Résultats de conformité réglementaire (Rejets)
- Analyses des résultats d'exploitation
- Projets d'évolution ou d'amélioration

# Structure de surveillance des réseaux publics d'assainissement EU

## Surveillance des réseaux d'assainissement EU par l'Etat-GE (OCEau)

### Autocontrôle du réseau secondaire à développer

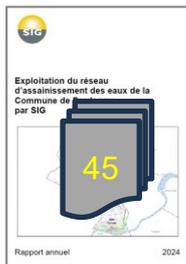
OCEau



**Directive d'exploitation** des réseaux publics d'assainissement des eaux **à réviser**

+ **Concept d'autocontrôle** du réseau secondaire communal

Communes



**45 Rapports annuels d'exploitation** du réseau d'assainissement pour chaque commune avec les résultats d'autocontrôle

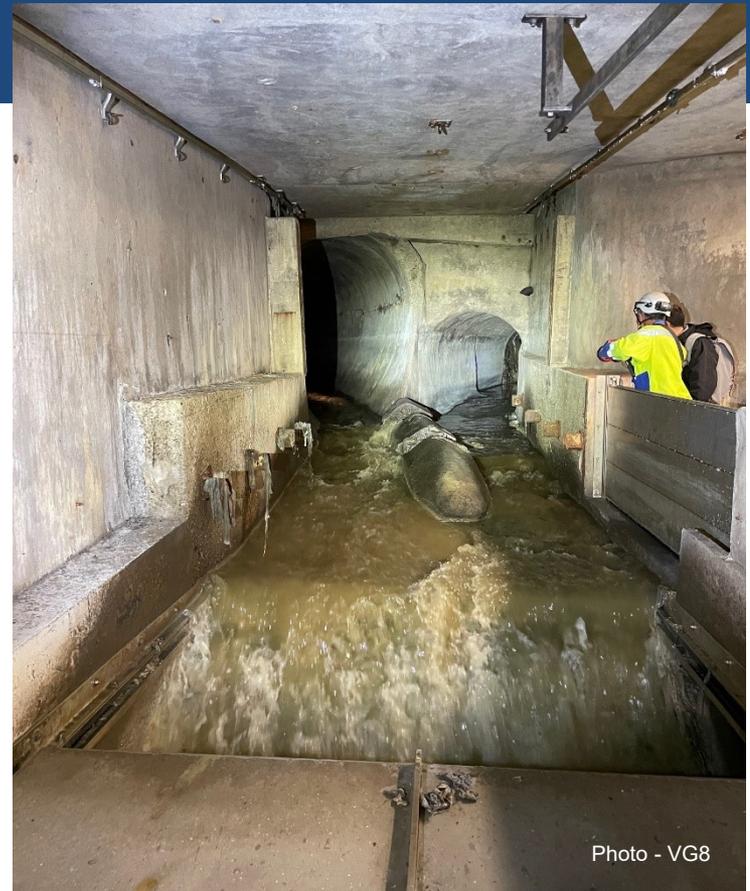
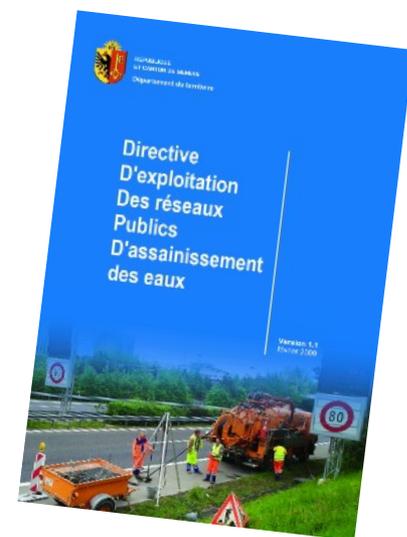


Photo - VG8

# La suite ...

- **2026** > constitution d'un Groupe de travail "Communes / ACG / OCEau / SIG"
- **2027** > mise à jour de la Directive cantonale d'exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux avec intégration du "Concept d'Autocontrôle"
- **2028** > Démarrage du déploiement sur les premières communes genevoises ...



# L'essentiel en bref



- **Se responsabiliser** au bon fonctionnement des installations, à l'optimisation de la gestion et aux impacts du réseau secondaire sur le milieu naturel
- **Équiper les points clés des réseaux** par des instruments de mesures de débits et de prélèvements pour analyser la qualité des EU collectées/déversées
- **Surveiller et vérifier l'efficacité de fonctionnement des réseaux** de collecte et transport des EU
- **Optimiser la gestion du système** en identifiant et corrigeant les dysfonctionnements en mode normal mais aussi lors de circonstances exceptionnelles (pannes, événements météo importants) ou travaux



- **Développer** des nouvelles compétences
- **Conseiller et accompagner** les Services techniques communaux sur les aspects liés à l'Autocontrôle du réseau secondaire

# Merci de votre attention



Daniel Ansuini  
Wladimir Manzi

An aerial night photograph of a city waterfront. The city lights are visible, reflecting on the water. In the background, there are mountains under a twilight sky. The text is overlaid on the top half of the image.

*Systeme d'assainissement des eaux*  
**Planification de l'assainissement  
des eaux**

Séance d'information du 30.09.2025  
FER - auditorium

Les réseaux sont complexes



Le milieu naturel doit être protégé



La population augmente



Les surfaces imperméables augmentent



Le climat change



Un système d'assainissement doit faire l'objet d'une planification aussi rigoureuse et rationnelle que possible  
C'est-à-dire pensé, conçu, exploité et entretenu sur le court, le moyen et le long terme

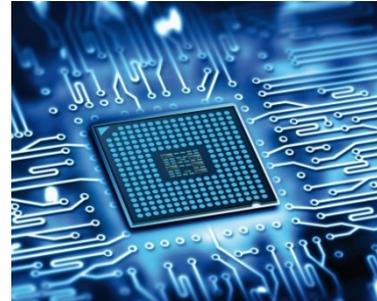
Les personnes et les biens doivent être protégés



Les lois évoluent



La technologie évolue



Le patrimoine financier est énorme, les besoins en investissement aussi



# Ordre du jour

1. Les planifications existantes

2. Évolutions et principaux enjeux

3. Focus sur des démarches engagées

# Les planifications existantes

Fin 19<sup>ème</sup> siècle :  
collecteur de  
transport sur  
chaque rive

Début 20<sup>ème</sup> siècle  
: déploiement des  
premières  
canalisations en  
régime unitaire

1961 : Loi sur les  
eaux

1962 : Première  
STEP

Dès 1970 : plans  
directeur des  
égouts

Dès 1980 :  
déploiement du  
système séparatif

Début du 21<sup>ème</sup>  
siècle : avènement  
des PGEE

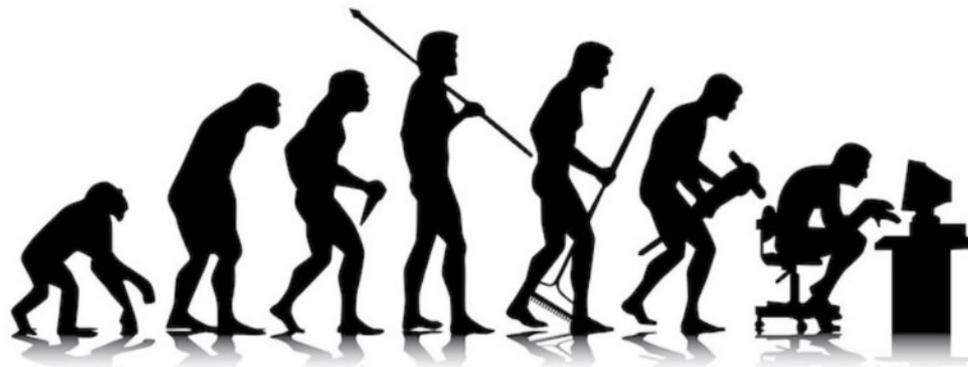
- Investissement dans des études (2000-2015)

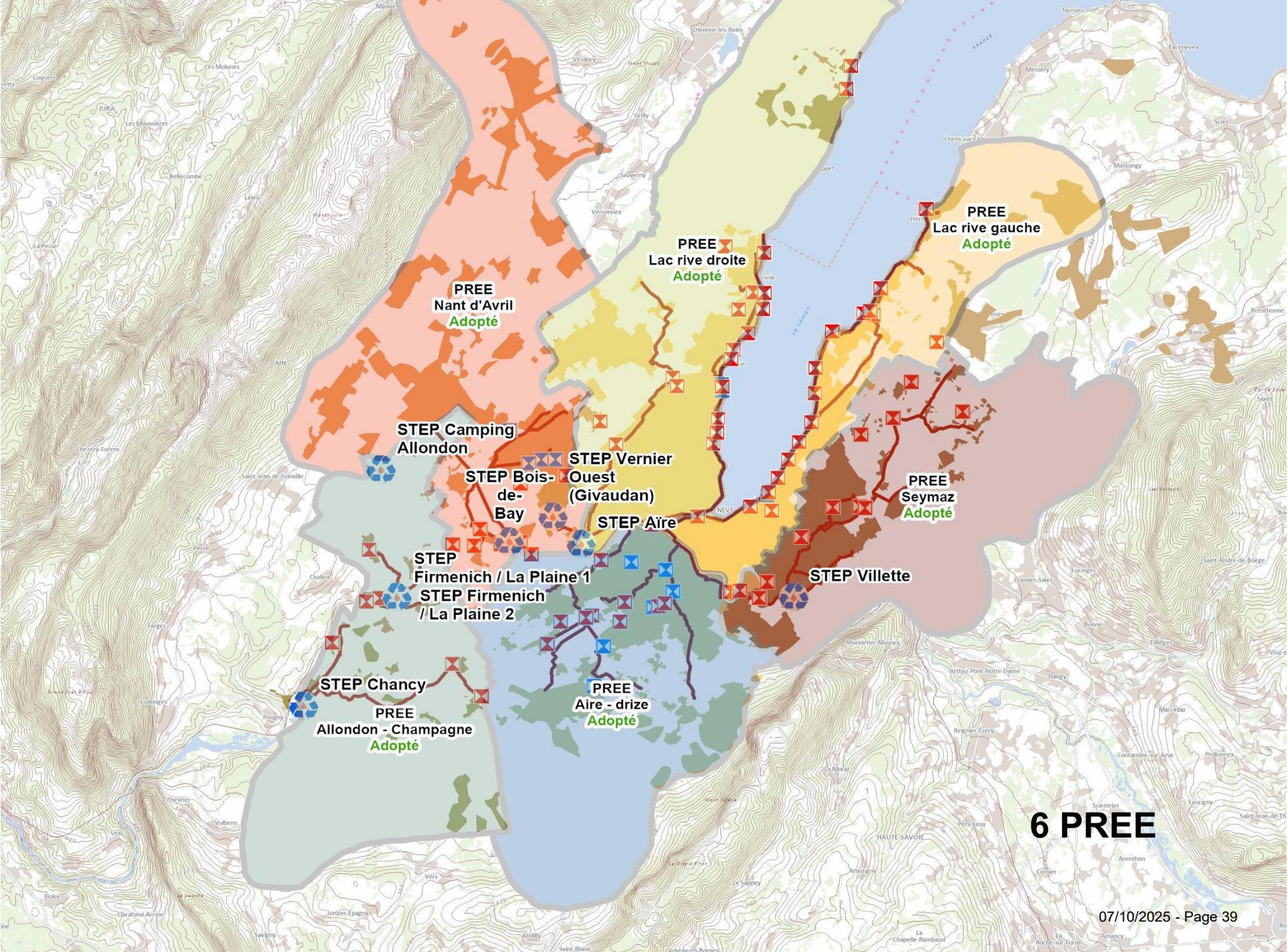
- PGEE : 12'000'000 Fr.

- PREE : 4'500'000 Fr.



- Canton de Genève précurseur
- Très grand nombre de mandataires mobilisés





**PREE**  
Nant d'Avril  
**Adopté**

**PREE**  
Lac rive droite  
**Adopté**

**PREE**  
Lac rive gauche  
**Adopté**

**PREE**  
Seymaz  
**Adopté**

**STEP** Aire

**STEP** Camping  
Allondon

**STEP** Vernier  
Bois-de-Bay  
(Givaudan)

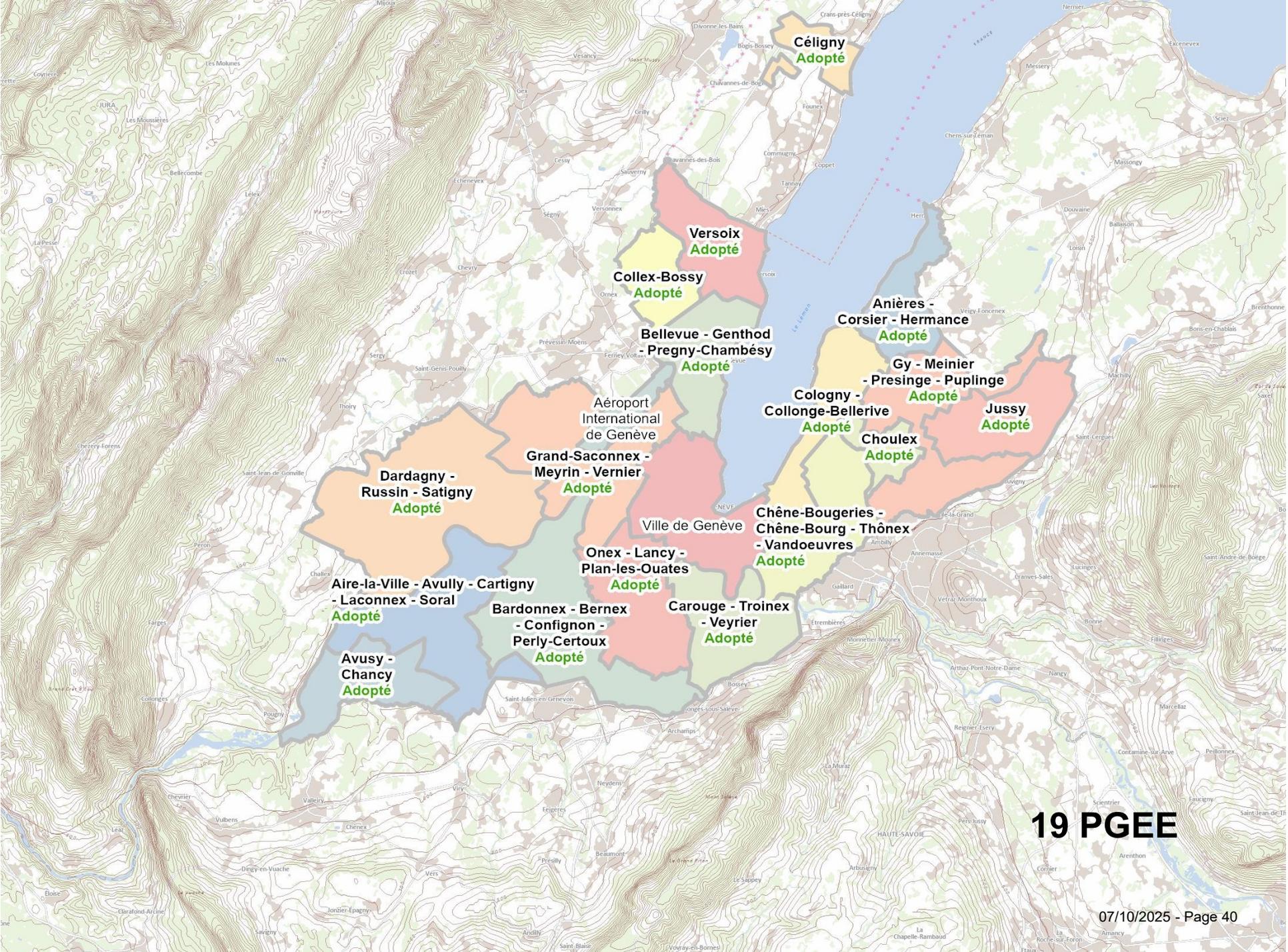
**STEP**  
Firmerich / La Plaine 1  
Firmerich / La Plaine 2

**STEP** Chancy  
**PREE**  
Allondon - Champagne  
**Adopté**

**PREE**  
Aire - drize  
**Adopté**

**STEP** Vilette

**6 PREE**



**Céligny**  
Adopté

**Versoix**  
Adopté

**Collex-Bossy**  
Adopté

**Bellevue - Genthod - Pregny-Chambésy**  
Adopté

**Anières - Corsier - Hermance**  
Adopté

**Gy - Meinier - Presinge - Puplinge**  
Adopté

**Cologny - Collonge-Bellerive**  
Adopté

**Jussy**  
Adopté

**Choulex**  
Adopté

**Dardagny - Russin - Satigny**  
Adopté

**Grand-Saconnex - Meyrin - Vernier**  
Adopté

**Onex - Lancy - Plan-les-Ouates**  
Adopté

**Chêne-Bougeries - Chêne-Bourg - Thônex - Vandoeuvres**  
Adopté

**Aire-la-Ville - Avully - Cartigny - Laconnex - Soral**  
Adopté

**Bardonnex - Bernex - Confignon - Perly-Certoux**  
Adopté

**Carouge - Troinex - Veyrier**  
Adopté

**Avusy - Chancy**  
Adopté

**19 PGEE**

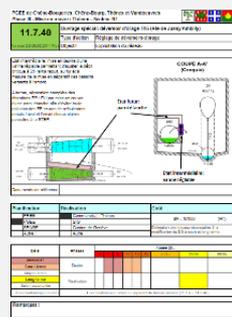
# Fiches actions

2021- Mandat FIA pour le compte de 44 communes

Synthèse de l'avancement des fiches PGEE existantes et nouvelle planification des actions non réalisées  
Nouvelles fiches actions liées à la mise aux normes des réseaux

Diagnosics

Concepts



1260  
Fiches actions disponibles  
sous SITG

- Eau - Assainissement
  - Actions de la politique publique eau
  - Actions réalisées
  - Actions en cours et à venir (couche filtrée)
- Catégories
- A - Accès public à l'eau
  - C - Constructions et entretien non conforme
  - D - Dangers liés à l'eau
  - E - Evacuation, traitement et gestion des eaux
  - I - Prévention et sensibilisation
  - L - Mise sous protection légale
  - M - Eclusées
  - P - Activités lacustre



Investissement sur le réseau secondaire:  
17'500'000 Fr. /an en moyenne entre 2016 et 2023

Soit 0.5 % de la valeur totale du patrimoine



# Ordre du jour

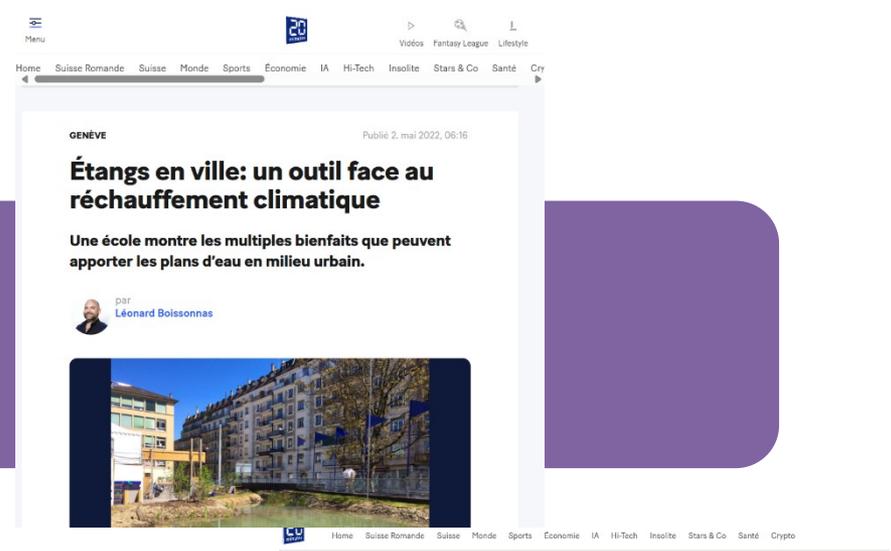
1. Les planifications existantes

2. Évolutions et principaux enjeux

3. Focus sur des démarches engagées

# Évolution et principaux enjeux

## Adaptation au changement climatique



### DÉLUGE À GENÈVE

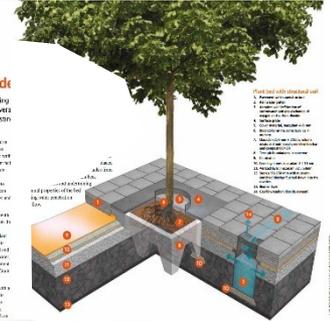
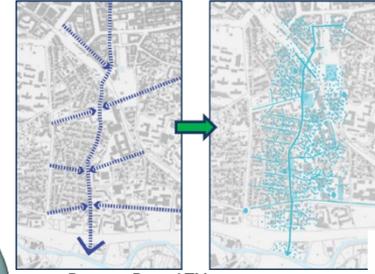
## Fortes pluies, inondations: près de 300 opérations des pompiers

D'importantes précipitations ont frappé la Suisse romande, particulièrement dans le canton de Genève, où les secours ont été massivement mobilisés. Il n'y a pas eu de blessé, a priori.

par [Perrine Millet](#), [David Ramseyer](#), [Léonard Boissonnas](#) 2621 6503



# Adaptation au changement climatique



Eau en ville

PDCOM  
PLQ  
Mobilité

Gestion  
intégrée  
des eaux

Ruissellement  
urbain et  
agricole

Système  
d'assainissement

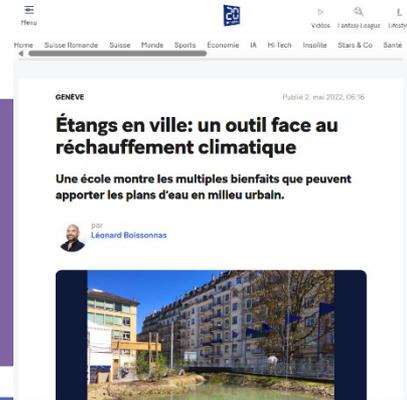


# Évolution et principaux enjeux

Adaptation au changement climatique

Meilleure planification des interventions sur le domaine public

Amélioration de la qualité des eaux du canton



A Genève, la multiplication des chantiers provoque une paralysie du trafic



# Amélioration de la qualité des eaux du Canton

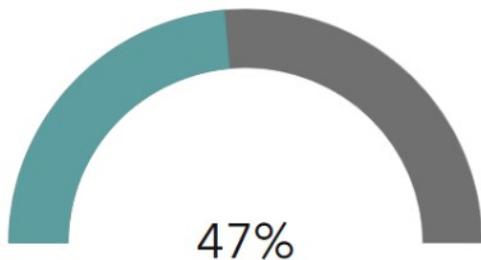
Indicateur de suivi : Pourcentage de stations dont la qualité IBCH est bonne ou très bonne

Dernière période de monitoring : 2019 - 2024

Les macrozoobenthos regroupent l'ensemble des petits animaux aquatiques qui vivent sur le fond de la rivière : larves d'insectes, mollusques, crustacés, vers... Ils intègrent à la fois la qualité physico-chimique de l'eau, l'hydrologie (assecs, crues) et également l'écologie du cours d'eau (cours d'eau naturel ou bétonné).

La méthode suisse IBCH définit 5 classes d'état biologique : très bon état, bon état, état moyen, état médiocre, état mauvais. L'état très bon et bon atteint les objectifs écologiques demandés par l'Ordonnance sur la protection des eaux en Suisse.

Proportion de stations de qualité satisfaisante :  
classe très bonne ou bonne (dernière période de monitoring)



Station(s) de qualité satisfaisante  
49

Totalité stations  
104

Répartition des stations selon leur classe de qualité  
(dernière période de monitoring)



Classe qualité Groupe indicateur

Nb minimum de taxons  
9

Nb maximum de taxons  
36



## Evolution de la qualité biologique des cours d'eau

En 10 ans, la part des stations de très bonne qualité biologique a plus que doublé, ce qui est un résultat remarquable.

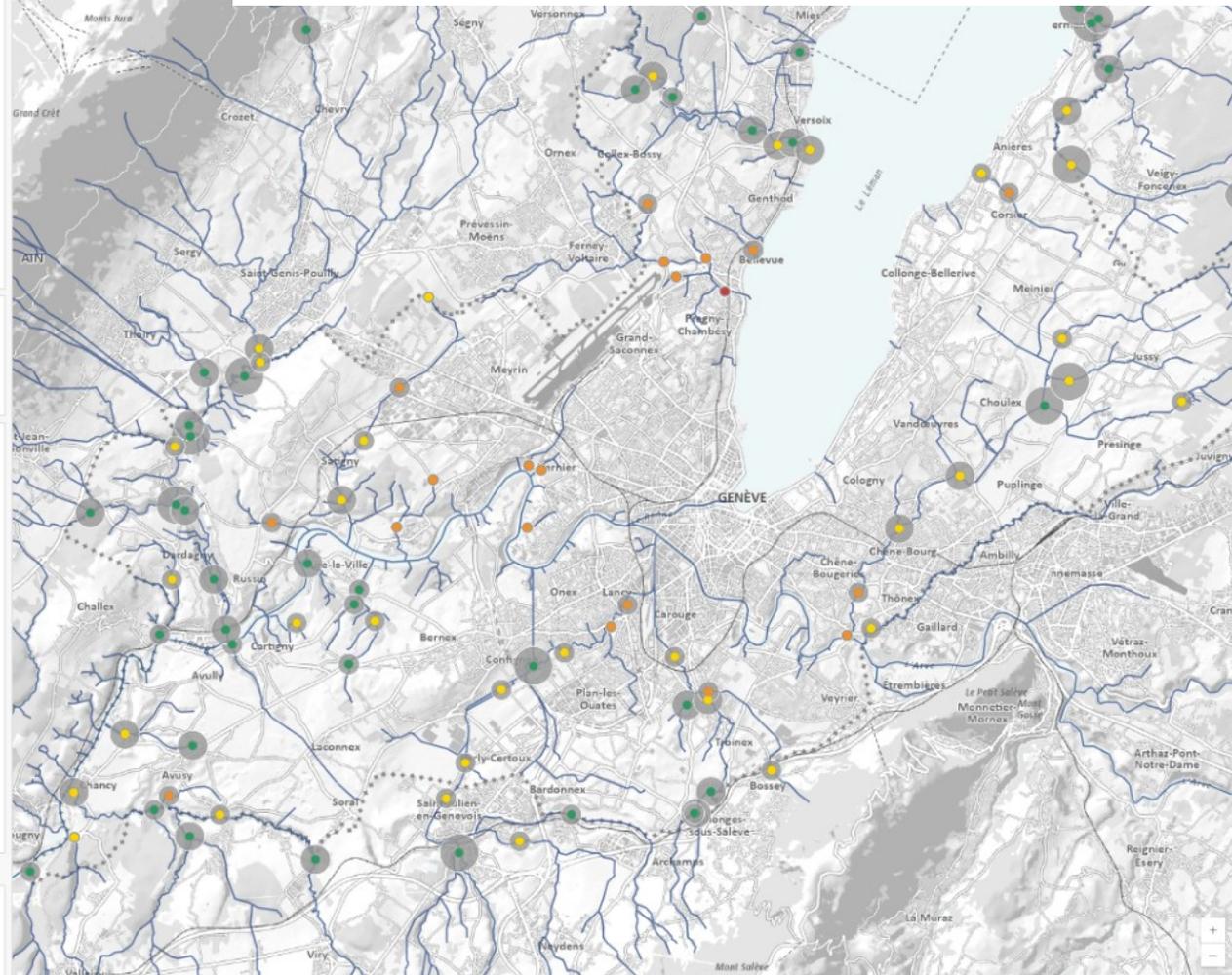
Toutefois, le nombre de stations de qualité biologique médiocre a aussi légèrement augmenté, montrant la persistance des pressions anthropiques.



2007



2017



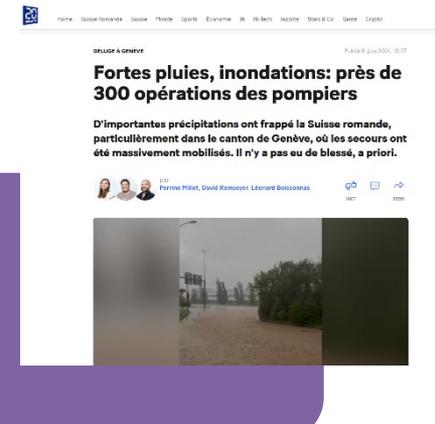
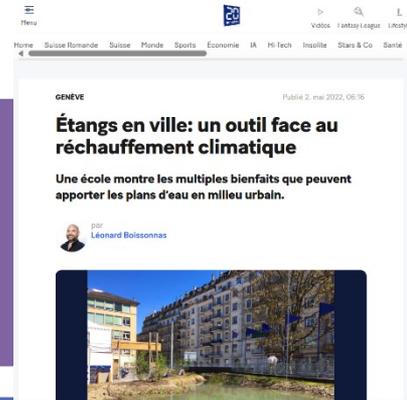
# Évolution et principaux enjeux

Adaptation au changement climatique

Meilleure planification des interventions sur le domaine public

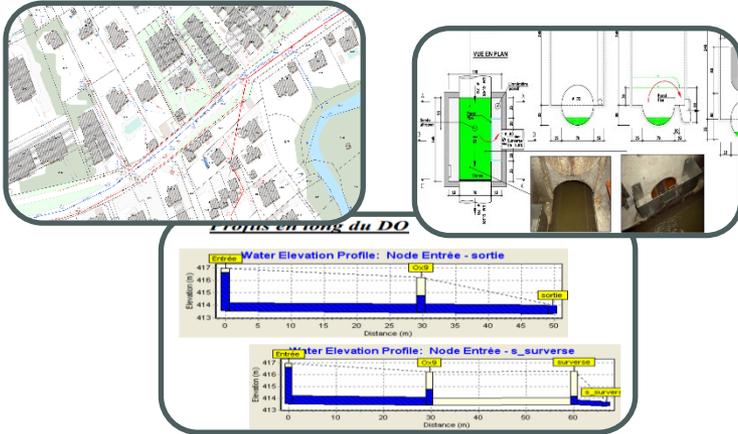
Amélioration de la qualité des eaux du canton

Développement de la gestion de l'information et des nouveaux outils

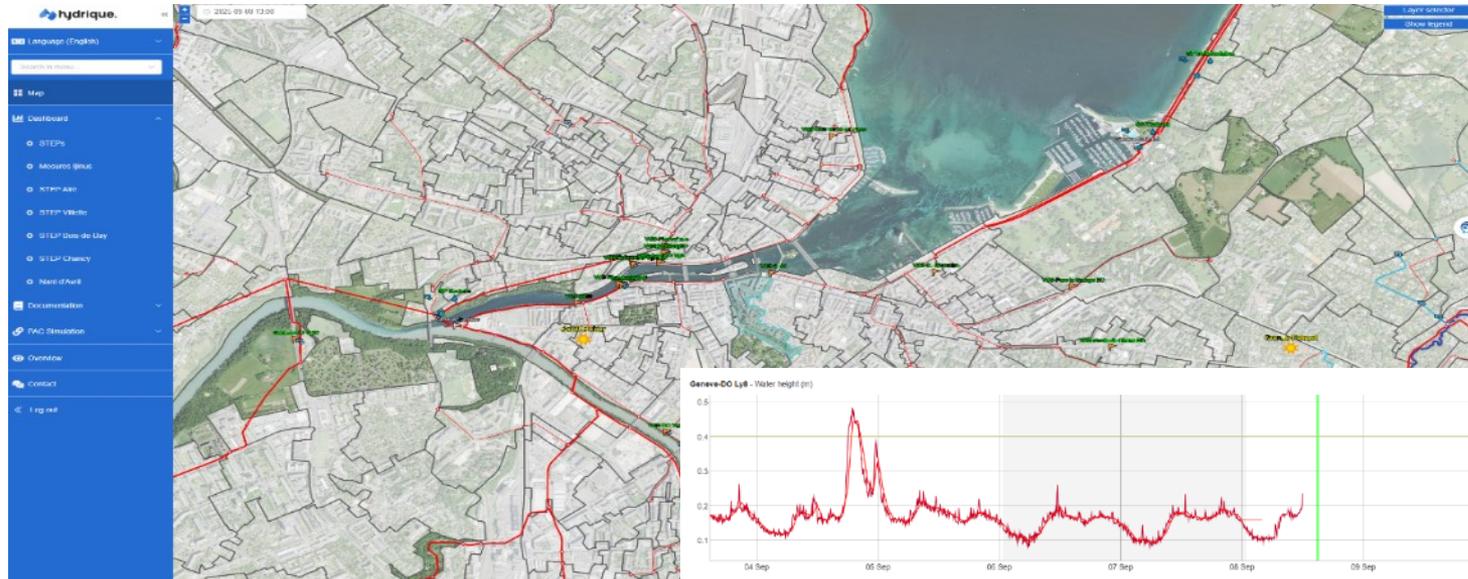


# Développement de la gestion de l'information et des nouveaux outils

- Nombreuses données et amélioration de leur traitement



- Amélioration des prédictions des modèles et développement du monitoring des réseaux



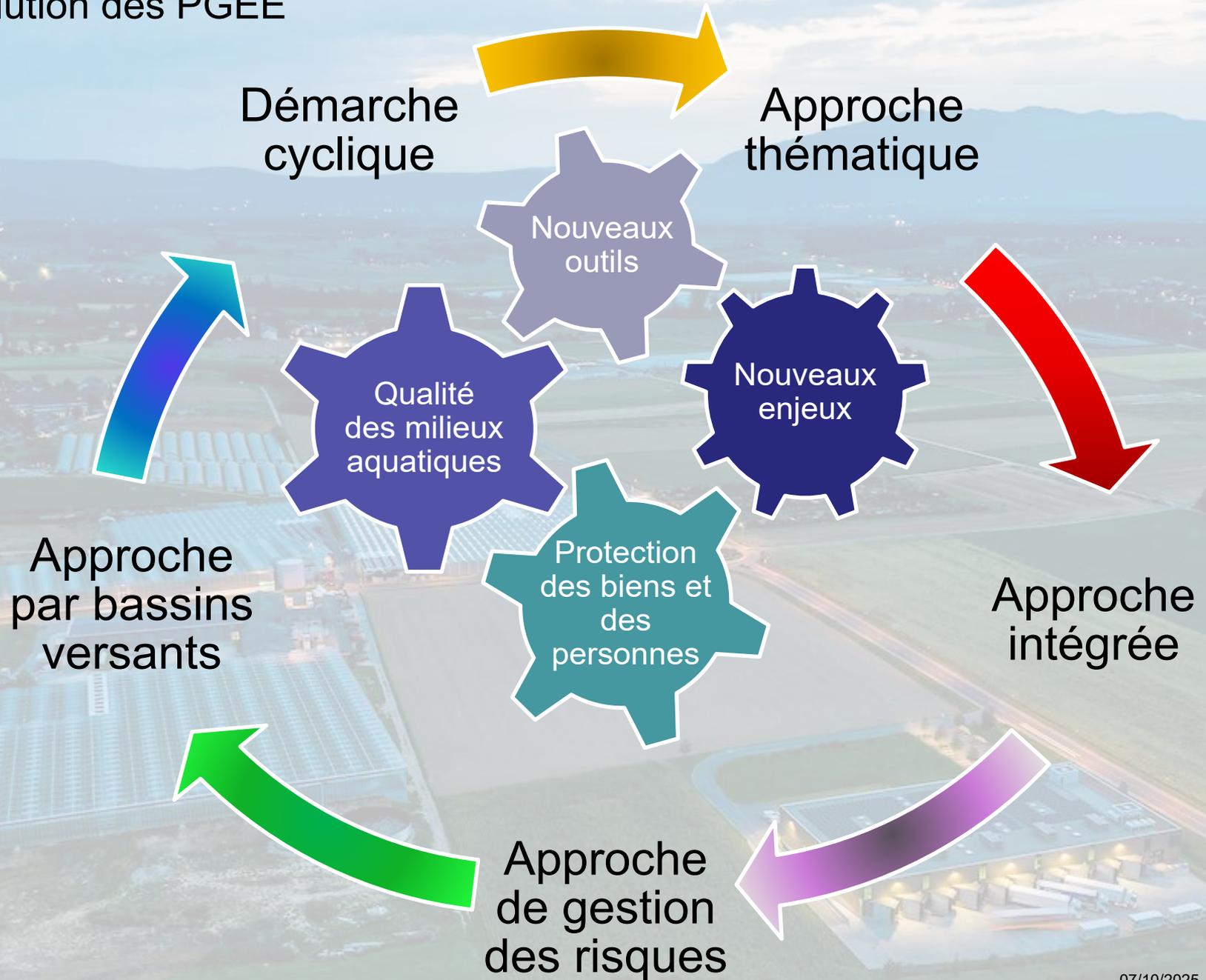
# Ordre du jour

1. Les planifications existantes

2. Évolutions et principaux enjeux

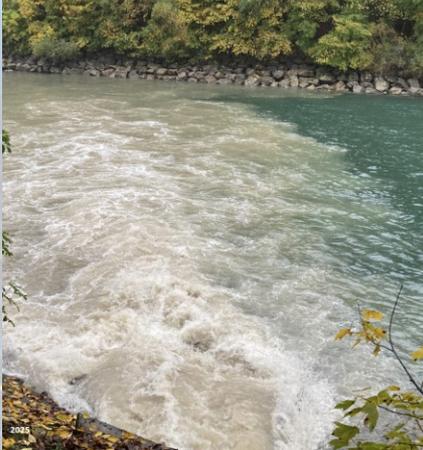
**3. Focus sur des démarches engagées**

# Évolution des PGEE



Verband Schweizer  
 Gewässerschutz  
 V S A  
 ASSOCIATION SUISSE  
 DE LA PROTECTION  
 DES EAUX  
 ASSOCIAZIONE SVIZZERA  
 DI PROTEZIONE  
 DELLE ACQUE  
 ASSOCIACIÓN SUÍZA  
 DE PROTECCIÓN  
 DEL AGUA  
 2025

**GESTION DU SYSTÈME GLOBAL  
 RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT – STEP – MILIEU RÉCEPTEUR**  
 Directive



Démarche cyclique



Approche thématique

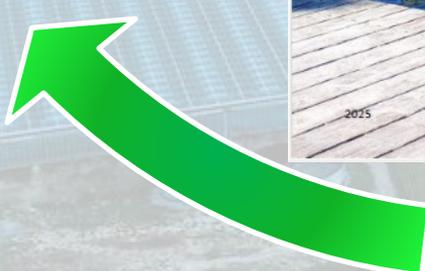
Verband Schweizer  
 Gewässerschutz  
 V S A  
 ASSOCIATION SUISSE  
 DE LA PROTECTION  
 DES EAUX  
 ASSOCIAZIONE SVIZZERA  
 DI PROTEZIONE  
 DELLE ACQUE  
 ASSOCIACIÓN SUÍZA  
 DE PROTECCIÓN  
 DEL AGUA  
 2025

**LEITFADEN GEP 2025**  
 Manteldokument



Approche intégrée

Approche par bassins versants



Approche de gestion des risques



Verband Schweizer  
 Gewässerschutz  
 V S A  
 ASSOCIATION SUISSE  
 DE LA PROTECTION  
 DES EAUX  
 ASSOCIAZIONE SVIZZERA  
 DI PROTEZIONE  
 DELLE ACQUE  
 ASSOCIACIÓN SUÍZA  
 DE PROTECCIÓN  
 DEL AGUA  
 2025

**RECOMMANDATION DU VSA  
 DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE DU SYSTÈME DE GESTION DES  
 EAUX URBAINES**  
 VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS D'ÉVACUATION DES EAUX  
 ET GESTION DU RUISSELLEMENT DE SURFACE



Exploitation du réseau  
d'assainissement des eaux de la  
Commune de Chêne-Bourg  
par SIG



Rapport annuel 2024



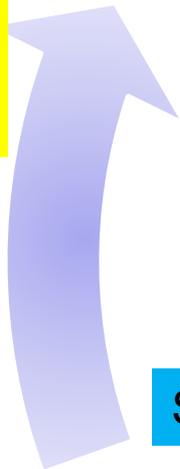
Rapport  
d'exploitation  
Thématiques  
PGEE



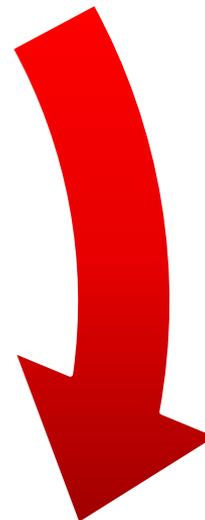
Bureaux d'ingénieurs  
Service technique communal

Étude des travaux  
nécessaires

Exploitant  
Commune  
Canton



Séance annuelle Canton / Commune / (SIG)



Mise en œuvre  
des fiches action

Commune  
Bureaux d'ingénieurs

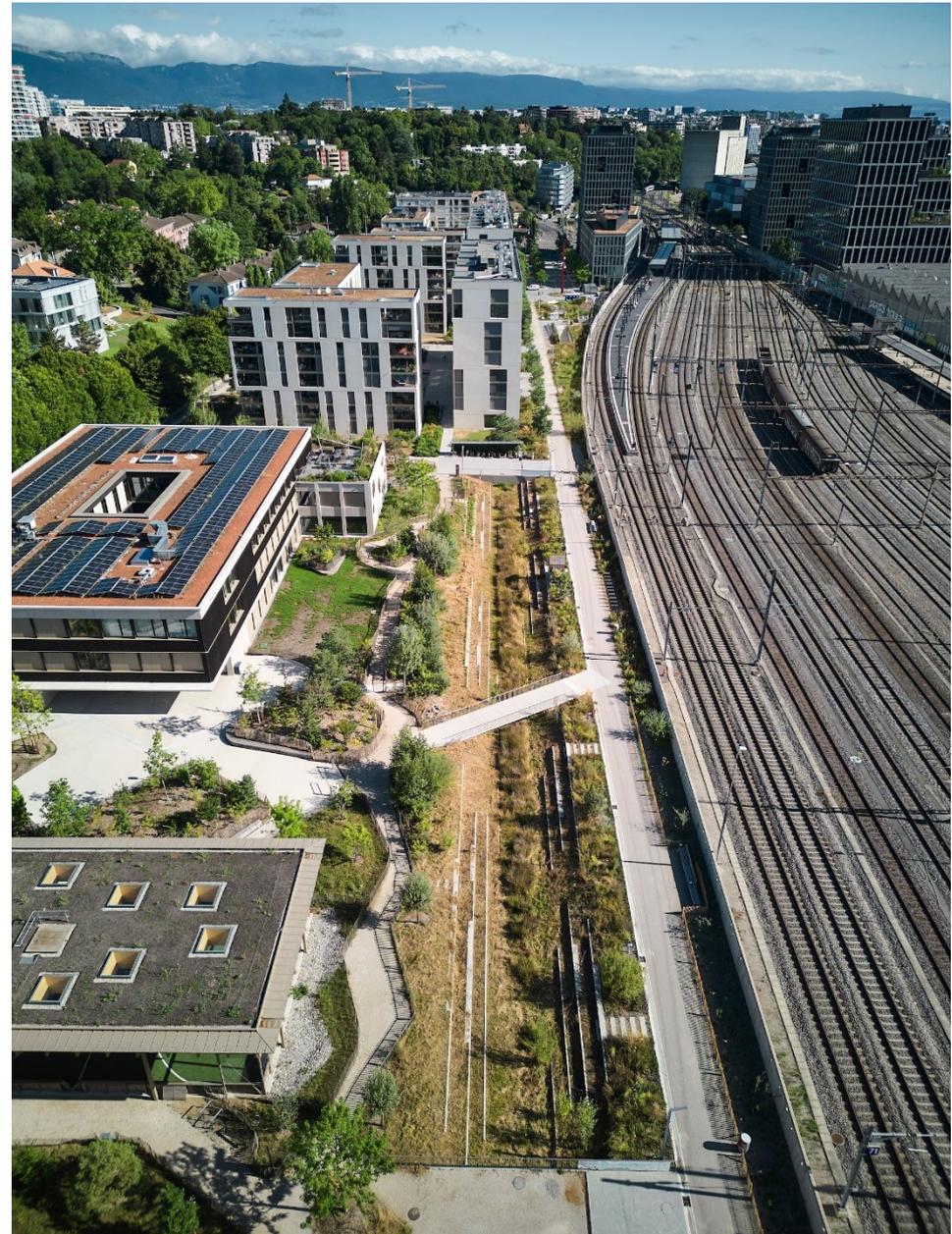


Ajustement de la  
planification

Commune  
Canton

## Thèmes PGEE

- État, réhabilitation et entretien
- Cadastre
- Milieux récepteurs
- Eaux claires parasites
- Prévention des risques
- Ruissellement
- Protection des eaux souterraines
- Évacuation des eaux usées en milieu rural
- Concept d'évacuation des eaux
- ---



Rapport d'état des  
cours d'eau  
Indicateurs de  
pression



Mise en  
évidence de  
points chauds

$$\text{Score P} = (\text{Etat bio} + \text{Etat ecotox} + \text{pression}) - (\text{difficulté} + \text{effort}) + \text{catalyseur}$$

La Cellule Monitoring calcule les **points chauds** à partir des mesures **physico-chimique, biologique et écotoxicologique** effectuées sur les cours d'eau.

NOM_AGGREGÉ	Point chaud CM	Score Priorisation	Etat biologique	Ecotox Nb IR>1	Pression qualitatif	Pression quantitatif	Difficulté	Effort	Enjeu socio-politique	Enjeu écologique
AIRE Ancien canal		14	0	5	5	4	3	3	5	1
AIRE Thérans (F-74)	PC	17	3	4	5	5	5	5	5	5
AIRE Pont du Gué	PC	15	4	5	4	1	4	5	5	5
AIRE Aval ZIPLO	PC	16	3	5	4	2	4	4	5	5
AIRE Le Paradis	PC	15	3	4	4	2	4	4	5	5
AIRE Les Audoits	PC	17	3	3	5	4	4	4	5	5
AIRE Pont de Certoux		18	3	2	4	5	3	3	5	5
AIRE Aval Lully		11	0	2	3	2	3	3	5	5
Aire - Pont du Gué			3	3	4					5

## Milieux récepteurs

Canton

Rapport d'état des  
cours d'eau  
Indicateurs de  
pression

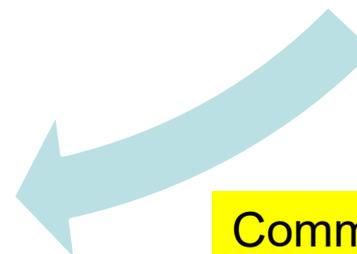


Mise en  
évidence de  
points chauds

Canton



Étude des  
problématiques et  
définition de projets  
prioritaires



Ajustement de la  
planification

Commune / canton

# IMAGE DIRECTRICE DU VALLON DE L'AIRE

## Planification rurale

### Cartes des mesures

Le cadre de travail vise à définir les mesures qui garantiront de manière optimale le maintien des paysages ruraux et des services écosystémiques, tout en tenant compte des enjeux de développement durable et de résilience territoriale.

Domaine	Sub-domaine	Environnement	Économie	Société
Agroécologie	Agroécologie	Agroécologie	Agroécologie	Agroécologie
Agroécologie	Agroécologie	Agroécologie	Agroécologie	Agroécologie

**LEGENDE**

- Frontière de pays
- Limite communale
- Carte d'eau à titre informatif
- Canalisation d'égouts
- Réseau urbain partiellement étendu
- Trames existantes
- Trames existantes partielles
- Administration publique

**RELIÈVEMENT**

Tous les relevés ont été réalisés par le service de l'Etat.

**Agroécologie**

- 1.1.1. Améliorer les conditions de travail agricoles et les équipements professionnels pour les surfaces de production de biodiversité (P10, P11, P12, P13, P14, P15, P16, P17, P18, P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25, P26, P27, P28, P29, P30, P31, P32, P33, P34, P35, P36, P37, P38, P39, P40, P41, P42, P43, P44, P45, P46, P47, P48, P49, P50, P51, P52, P53, P54, P55, P56, P57, P58, P59, P60, P61, P62, P63, P64, P65, P66, P67, P68, P69, P70, P71, P72, P73, P74, P75, P76, P77, P78, P79, P80, P81, P82, P83, P84, P85, P86, P87, P88, P89, P90, P91, P92, P93, P94, P95, P96, P97, P98, P99, P100, P101, P102, P103, P104, P105, P106, P107, P108, P109, P110, P111, P112, P113, P114, P115, P116, P117, P118, P119, P120, P121, P122, P123, P124, P125, P126, P127, P128, P129, P130, P131, P132, P133, P134, P135, P136, P137, P138, P139, P140, P141, P142, P143, P144, P145, P146, P147, P148, P149, P150, P151, P152, P153, P154, P155, P156, P157, P158, P159, P160, P161, P162, P163, P164, P165, P166, P167, P168, P169, P170, P171, P172, P173, P174, P175, P176, P177, P178, P179, P180, P181, P182, P183, P184, P185, P186, P187, P188, P189, P190, P191, P192, P193, P194, P195, P196, P197, P198, P199, P200, P201, P202, P203, P204, P205, P206, P207, P208, P209, P210, P211, P212, P213, P214, P215, P216, P217, P218, P219, P220, P221, P222, P223, P224, P225, P226, P227, P228, P229, P230, P231, P232, P233, P234, P235, P236, P237, P238, P239, P240, P241, P242, P243, P244, P245, P246, P247, P248, P249, P250, P251, P252, P253, P254, P255, P256, P257, P258, P259, P260, P261, P262, P263, P264, P265, P266, P267, P268, P269, P270, P271, P272, P273, P274, P275, P276, P277, P278, P279, P280, P281, P282, P283, P284, P285, P286, P287, P288, P289, P290, P291, P292, P293, P294, P295, P296, P297, P298, P299, P300, P301, P302, P303, P304, P305, P306, P307, P308, P309, P310, P311, P312, P313, P314, P315, P316, P317, P318, P319, P320, P321, P322, P323, P324, P325, P326, P327, P328, P329, P330, P331, P332, P333, P334, P335, P336, P337, P338, P339, P340, P341, P342, P343, P344, P345, P346, P347, P348, P349, P350, P351, P352, P353, P354, P355, P356, P357, P358, P359, P360, P361, P362, P363, P364, P365, P366, P367, P368, P369, P370, P371, P372, P373, P374, P375, P376, P377, P378, P379, P380, P381, P382, P383, P384, P385, P386, P387, P388, P389, P390, P391, P392, P393, P394, P395, P396, P397, P398, P399, P400, P401, P402, P403, P404, P405, P406, P407, P408, P409, P410, P411, P412, P413, P414, P415, P416, P417, P418, P419, P420, P421, P422, P423, P424, P425, P426, P427, P428, P429, P430, P431, P432, P433, P434, P435, P436, P437, P438, P439, P440, P441, P442, P443, P444, P445, P446, P447, P448, P449, P450, P451, P452, P453, P454, P455, P456, P457, P458, P459, P460, P461, P462, P463, P464, P465, P466, P467, P468, P469, P470, P471, P472, P473, P474, P475, P476, P477, P478, P479, P480, P481, P482, P483, P484, P485, P486, P487, P488, P489, P490, P491, P492, P493, P494, P495, P496, P497, P498, P499, P500, P501, P502, P503, P504, P505, P506, P507, P508, P509, P510, P511, P512, P513, P514, P515, P516, P517, P518, P519, P520, P521, P522, P523, P524, P525, P526, P527, P528, P529, P530, P531, P532, P533, P534, P535, P536, P537, P538, P539, P540, P541, P542, P543, P544, P545, P546, P547, P548, P549, P550, P551, P552, P553, P554, P555, P556, P557, P558, P559, P560, P561, P562, P563, P564, P565, P566, P567, P568, P569, P570, P571, P572, P573, P574, P575, P576, P577, P578, P579, P580, P581, P582, P583, P584, P585, P586, P587, P588, P589, P590, P591, P592, P593, P594, P595, P596, P597, P598, P599, P600, P601, P602, P603, P604, P605, P606, P607, P608, P609, P610, P611, P612, P613, P614, P615, P616, P617, P618, P619, P620, P621, P622, P623, P624, P625, P626, P627, P628, P629, P630, P631, P632, P633, P634, P635, P636, P637, P638, P639, P640, P641, P642, P643, P644, P645, P646, P647, P648, P649, P650, P651, P652, P653, P654, P655, P656, P657, P658, P659, P660, P661, P662, P663, P664, P665, P666, P667, P668, P669, P670, P671, P672, P673, P674, P675, P676, P677, P678, P679, P680, P681, P682, P683, P684, P685, P686, P687, P688, P689, P690, P691, P692, P693, P694, P695, P696, P697, P698, P699, P700, P701, P702, P703, P704, P705, P706, P707, P708, P709, P710, P711, P712, P713, P714, P715, P716, P717, P718, P719, P720, P721, P722, P723, P724, P725, P726, P727, P728, P729, P730, P731, P732, P733, P734, P735, P736, P737, P738, P739, P740, P741, P742, P743, P744, P745, P746, P747, P748, P749, P750, P751, P752, P753, P754, P755, P756, P757, P758, P759, P760, P761, P762, P763, P764, P765, P766, P767, P768, P769, P770, P771, P772, P773, P774, P775, P776, P777, P778, P779, P780, P781, P782, P783, P784, P785, P786, P787, P788, P789, P790, P791, P792, P793, P794, P795, P796, P797, P798, P799, P800, P801, P802, P803, P804, P805, P806, P807, P808, P809, P810, P811, P812, P813, P814, P815, P816, P817, P818, P819, P820, P821, P822, P823, P824, P825, P826, P827, P828, P829, P830, P831, P832, P833, P834, P835, P836, P837, P838, P839, P840, P841, P842, P843, P844, P845, P846, P847, P848, P849, P850, P851, P852, P853, P854, P855, P856, P857, P858, P859, P860, P861, P862, P863, P864, P865, P866, P867, P868, P869, P870, P871, P872, P873, P874, P875, P876, P877, P878, P879, P880, P881, P882, P883, P884, P885, P886, P887, P888, P889, P890, P891, P892, P893, P894, P895, P896, P897, P898, P899, P900, P901, P902, P903, P904, P905, P906, P907, P908, P909, P910, P911, P912, P913, P914, P915, P916, P917, P918, P919, P920, P921, P922, P923, P924, P925, P926, P927, P928, P929, P930, P931, P932, P933, P934, P935, P936, P937, P938, P939, P940, P941, P942, P943, P944, P945, P946, P947, P948, P949, P950, P951, P952, P953, P954, P955, P956, P957, P958, P959, P960, P961, P962, P963, P964, P965, P966, P967, P968, P969, P970, P971, P972, P973, P974, P975, P976, P977, P978, P979, P980, P981, P982, P983, P984, P985, P986, P987, P988, P989, P990, P991, P992, P993, P994, P995, P996, P997, P998, P999, P1000, P1001, P1002, P1003, P1004, P1005, P1006, P1007, P1008, P1009, P1010, P1011, P1012, P1013, P1014, P1015, P1016, P1017, P1018, P1019, P1020, P1021, P1022, P1023, P1024, P1025, P1026, P1027, P1028, P1029, P1030, P1031, P1032, P1033, P1034, P1035, P1036, P1037, P1038, P1039, P1040, P1041, P1042, P1043, P1044, P1045, P1046, P1047, P1048, P1049, P1050, P1051, P1052, P1053, P1054, P1055, P1056, P1057, P1058, P1059, P1060, P1061, P1062, P1063, P1064, P1065, P1066, P1067, P1068, P1069, P1070, P1071, P1072, P1073, P1074, P1075, P1076, P1077, P1078, P1079, P1080, P1081, P1082, P1083, P1084, P1085, P1086, P1087, P1088, P1089, P1090, P1091, P1092, P1093, P1094, P1095, P1096, P1097, P1098, P1099, P1100, P1101, P1102, P1103, P1104, P1105, P1106, P1107, P1108, P1109, P1110, P1111, P1112, P1113, P1114, P1115, P1116, P1117, P1118, P1119, P1120, P1121, P1122, P1123, P1124, P1125, P1126, P1127, P1128, P1129, P1130, P1131, P1132, P1133, P1134, P1135, P1136, P1137, P1138, P1139, P1140, P1141, P1142, P1143, P1144, P1145, P1146, P1147, P1148, P1149, P1150, P1151, P1152, P1153, P1154, P1155, P1156, P1157, P1158, P1159, P1160, P1161, P1162, P1163, P1164, P1165, P1166, P1167, P1168, P1169, P1170, P1171, P1172, P1173, P1174, P1175, P1176, P1177, P1178, P1179, P1180, P1181, P1182, P1183, P1184, P1185, P1186, P1187, P1188, P1189, P1190, P1191, P1192, P1193, P1194, P1195, P1196, P1197, P1198, P1199, P1200, P1201, P1202, P1203, P1204, P1205, P1206, P1207, P1208, P1209, P1210, P1211, P1212, P1213, P1214, P1215, P1216, P1217, P1218, P1219, P1220, P1221, P1222, P1223, P1224, P1225, P1226, P1227, P1228, P1229, P1230, P1231, P1232, P1233, P1234, P1235, P1236, P1237, P1238, P1239, P1240, P1241, P1242, P1243, P1244, P1245, P1246, P1247, P1248, P1249, P1250, P1251, P1252, P1253, P1254, P1255, P1256, P1257, P1258, P1259, P1260, P1261, P1262, P1263, P1264, P1265, P1266, P1267, P1268, P1269, P1270, P1271, P1272, P1273, P1274, P1275, P1276, P1277, P1278, P1279, P1280, P1281, P1282, P1283, P1284, P1285, P1286, P1287, P1288, P1289, P1290, P1291, P1292, P1293, P1294, P1295, P1296, P1297, P1298, P1299, P1300, P1301, P1302, P1303, P1304, P1305, P1306, P1307, P1308, P1309, P1310, P1311, P1312, P1313, P1314, P1315, P1316, P1317, P1318, P1319, P1320, P1321, P1322, P1323, P1324, P1325, P1326, P1327, P1328, P1329, P1330, P1331, P1332, P1333, P1334, P1335, P1336, P1337, P1338, P1339, P1340, P1341, P1342, P1343, P1344, P1345, P1346, P1347, P1348, P1349, P1350, P1351, P1352, P1353, P1354, P1355, P1356, P1357, P1358, P1359, P1360, P1361, P1362, P1363, P1364, P1365, P1366, P1367, P1368, P1369, P1370, P1371, P1372, P1373, P1374, P1375, P1376, P1377, P1378, P1379, P1380, P1381, P1382, P1383, P1384, P1385, P1386, P1387, P1388, P1389, P1390, P1391, P1392, P1393, P1394, P1395, P1396, P1397, P1398, P1399, P1400, P1401, P1402, P1403, P1404, P1405, P1406, P1407, P1408, P1409, P1410, P1411, P1412, P1413, P1414, P1415, P1416, P1417, P1418, P1419, P1420, P1421, P1422, P1423, P1424, P1425, P1426, P1427, P1428, P1429, P1430, P1431, P1432, P1433, P1434, P1435, P1436, P1437, P1438, P1439, P1440, P1441, P1442, P1443, P1444, P1445, P1446, P1447, P1448, P1449, P1450, P1451, P1452, P1453, P1454, P1455, P1456, P1457, P1458, P1459, P1460, P1461, P1462, P1463, P1464, P1465, P1466, P1467, P1468, P1469, P1470, P1471, P1472, P1473, P1474, P1475, P1476, P1477, P1478, P1479, P1480, P1481, P1482, P1483, P1484, P1485, P1486, P1487, P1488, P1489, P1490, P1491, P1492, P1493, P1494, P1495, P1496, P1497, P1498, P1499, P1500, P1501, P1502, P1503, P1504, P1505, P1506, P1507, P1508, P1509, P1510, P1511, P1512, P1513, P1514, P1515, P1516, P1517, P1518, P1519, P1520, P1521, P1522, P1523, P1524, P1525, P1526, P1527, P1528, P1529, P1530, P1531, P1532, P1533, P1534, P1535, P1536, P1537, P1538, P1539, P1540, P1541, P1542, P1543, P1544, P1545, P1546, P1547, P1548, P1549, P1550, P1551, P1552, P1553, P1554, P1555, P1556, P1557, P1558, P1559, P1560, P1561, P1562, P1563, P1564, P1565, P1566, P1567, P1568, P1569, P1570, P1571, P1572, P1573, P1574, P1575, P1576, P1577, P1578, P1579, P1580, P1581, P1582, P1583, P1584, P1585, P1586, P1587, P1588, P1589, P1590, P1591, P1592, P1593, P1594, P1595, P1596, P1597, P1598, P1599, P1600, P1601, P1602, P1603, P1604, P1605, P1606, P1607, P1608, P1609, P1610, P1611, P1612, P1613, P1614, P1615, P1616, P1617, P1618, P1619, P1620, P1621, P1622, P1623, P1624, P1625, P1626, P1627, P1628, P1629, P1630, P1631, P1632, P1633, P1634, P1635, P1636, P1637, P1638, P1639, P1640, P1641, P1642, P1643, P1644, P1645, P1646, P1647, P1648, P1649, P1650, P1651, P1652, P1653, P1654, P1655, P1656, P1657, P1658, P1659, P1660, P1661, P1662, P1663, P1664, P1665, P1666, P1667, P1668, P1669, P1670, P1671, P1672, P1673, P1674, P1675, P1676, P1677, P1678, P1679, P1680, P1681, P1682, P1683, P1684, P1685, P1686, P1687, P1688, P1689, P1690, P1691, P1692, P1693, P1694, P1695, P1696, P1697, P1698, P1699, P1700, P1701, P1702, P1703, P1704, P1705, P1706, P1707, P1708, P1709, P1710, P1711, P1712, P1713, P1714, P1715, P1716, P1717, P1718, P1719, P1720, P1721, P1722, P1723, P1724, P1725, P1726, P1727, P1728, P1729, P1730, P1731, P1732, P1733, P1734, P1735, P1736, P1737, P1738, P1739, P1740, P1741, P1742, P1743, P1744, P1745, P1746, P1747, P1748, P1749, P1750, P1751, P1752, P1753, P1754, P1755, P1756, P1757, P1758, P1759, P1760, P1761, P1762, P1763, P1764, P1765, P1766, P1767, P1768, P1769, P1770, P1771, P1772, P1773, P1774, P1775, P1776, P1777, P1778, P1779, P1780, P1781, P1782, P1783, P1784, P1785, P1786, P1787, P1788, P1789, P1790, P1791, P1792, P1793, P1794, P1795, P1796, P1797, P1798, P1799, P1800, P1801, P1802, P1803, P1804, P1805, P1806, P1807, P1808, P1809, P1810, P1811, P1812, P1813, P1814, P1815, P1816, P1817, P1818, P1819, P1820, P1821, P1822, P1823, P1824, P1825, P1826, P1827, P1828, P1829, P1830, P1831, P1832, P1833, P1834, P1835, P1836, P1837, P1838, P1839, P1840, P1841, P1842, P1843, P1844, P1845, P1846, P1847, P1848, P1849, P1850, P1851, P1852, P1853, P1854, P1855, P1856, P1857, P1858, P1859, P1860, P1861, P1862, P1863, P1864, P1865, P1866, P1867, P1868, P1869, P1870, P1871, P1872, P1873, P1874, P1875, P1876, P1877, P1878, P1879, P1880, P1881, P1882, P1883, P1884, P1885, P1886, P1887, P1888, P1889, P1890, P1891, P1892, P1893, P1894, P1895, P1896, P1897, P1898, P1899, P1900, P1901, P1902, P1903, P1904, P1905, P1906, P1907, P1908, P1909, P1910, P1911, P1912, P1913, P1914, P1915, P1916, P1917, P1918, P1919, P1920, P1921, P1922, P1923, P1924, P1925, P1926, P1927, P1928, P1929, P1930, P1931, P1932, P1933, P1934, P1935, P1936, P1937, P1938, P1939, P1940, P1941, P1942, P1943, P1944, P1945, P1946, P1947, P1948, P1949, P1950, P1951, P1952, P1953, P1954, P1955, P1956, P1957, P1958, P1959, P1960, P1961, P1962, P1963, P1964, P1965, P1966, P1967, P1968, P1969, P1970, P1971, P1972, P1973, P1974, P1975, P1976, P1977, P1978, P1979, P1980, P1981, P1982, P1983, P1984, P1985, P1986, P1987, P1988, P1989, P1990, P1991, P1992, P1993, P1994, P1995, P1996, P1997, P1998, P1999, P2000, P2001, P2002, P2003, P2004, P2005, P2006, P2007, P2008, P2009, P2010, P2011, P2012, P2013, P2014, P2015, P2016, P2017, P2018, P2019, P2020, P2021, P2022, P2023, P2024, P2025, P2026, P2027, P2028, P2029, P2030, P2031, P2032, P2033, P2034, P2035, P2036, P2037, P2038, P2039, P2040, P2041, P2042, P2043, P2044, P2045, P2046, P2047, P2048, P2049, P2050, P2051, P2052, P2053, P2054, P2055, P2056, P2057, P2058, P2059, P2060, P2061, P2062, P2063, P2064, P2065, P2066, P2067, P2068, P2069, P2070, P2071, P2072, P2073, P2074, P2075, P2076, P2077, P2078, P2079, P2080, P2081, P2082, P2083, P2084, P2085, P2086, P2087, P2088, P2089, P2090, P2091, P2092, P2093, P2094, P2095, P2096, P2097, P2098, P2099, P2100, P2101, P2102, P2103, P2104, P2105, P2106, P2107, P2108, P2109, P2110, P2111, P2112, P2113, P2114, P2115, P2116, P2117, P2118, P2119, P2120, P2121, P2122, P2123, P2124, P2125, P2126, P2127, P2128, P2129, P2130, P2131, P2132, P2133, P2134, P2135, P2136, P2137, P2138, P2139, P2140, P2141, P2142, P2143, P2144, P2145, P2146, P2147, P2148, P2149, P2150, P2151, P2152, P2153, P2154, P2155, P2156, P2157, P2158, P2159, P2160, P2161, P2162, P2163, P2164, P2165, P2166, P2167, P2168,

Milieux récepteurs

Canton

Rapport d'état des  
cours d'eau  
Indicateurs de  
pression



Mise en  
évidence de  
points chauds

Canton

CHARTRE D'ENGAGEMENT  
POUR UNE GOUVERNANCE DU  
VALLON DE L'AIRE



© Fabio Chien

Mai 2025

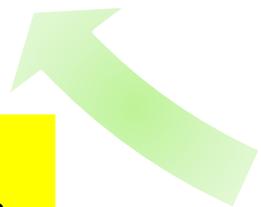


Étude des  
problématiques et  
définition de projets  
prioritaires

Mise en  
œuvre des  
action



Commune  
Bureaux d'ingénieurs



Ajustement de la  
planification



Commune / canton



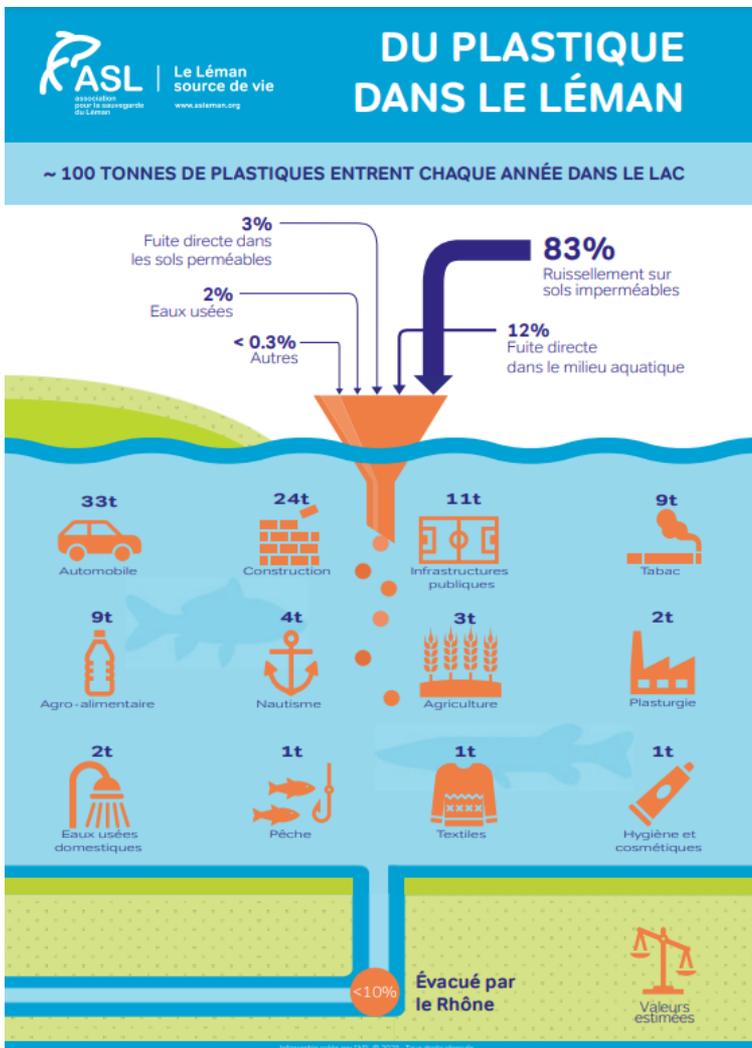
# Exemples d'actions

## Suppression des liens entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (chambres doubles)



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Chancellerie d'Etat  
Service communication et information

Genève, le 18 juillet 2025  
Aux représentantes et représentants  
des médias



Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département de la santé et des mobilités (DSM)

### Déversement d'eaux usées : les plages du Vengeron et la plage de Pregny-Chambésy sont provisoirement fermées

**Le service du médecin cantonal a procédé le vendredi 18 juillet 2025 à la fermeture temporaire de l'accès à l'eau des plages «Vengeron centre», «Vengeron aval» et «Chambésy», sur la commune de Pregny-Chambésy.**

D'importantes quantités d'eaux usées s'écoulent dans le cours d'eau du Vengeron depuis deux collecteurs défectueux. Les Services industriels de Genève sont sur place pour procéder aux réparations nécessaires et contenir le déversement.

En application du principe de précaution, les autorités cantonales ont pris la décision de fermer provisoirement les accès à l'eau situés sur la commune de Pregny-Chambésy.

L'ingestion ou le contact avec de l'eau usée comporte des risques pour la santé : gastro-entérites (vomissements, diarrhées, douleurs abdominales) ou infections de la peau. La plupart du temps, les symptômes disparaissent spontanément après quelques jours. Il est cependant conseillé aux personnes qui s'inquiètent de leur état ou qui présentent des symptômes importants ou persistants de consulter leur médecin traitant. Les bactéries fécales peuvent également représenter un risque pour les animaux.

## Dépollution des eaux de chaussée

# Outil de planification des interventions

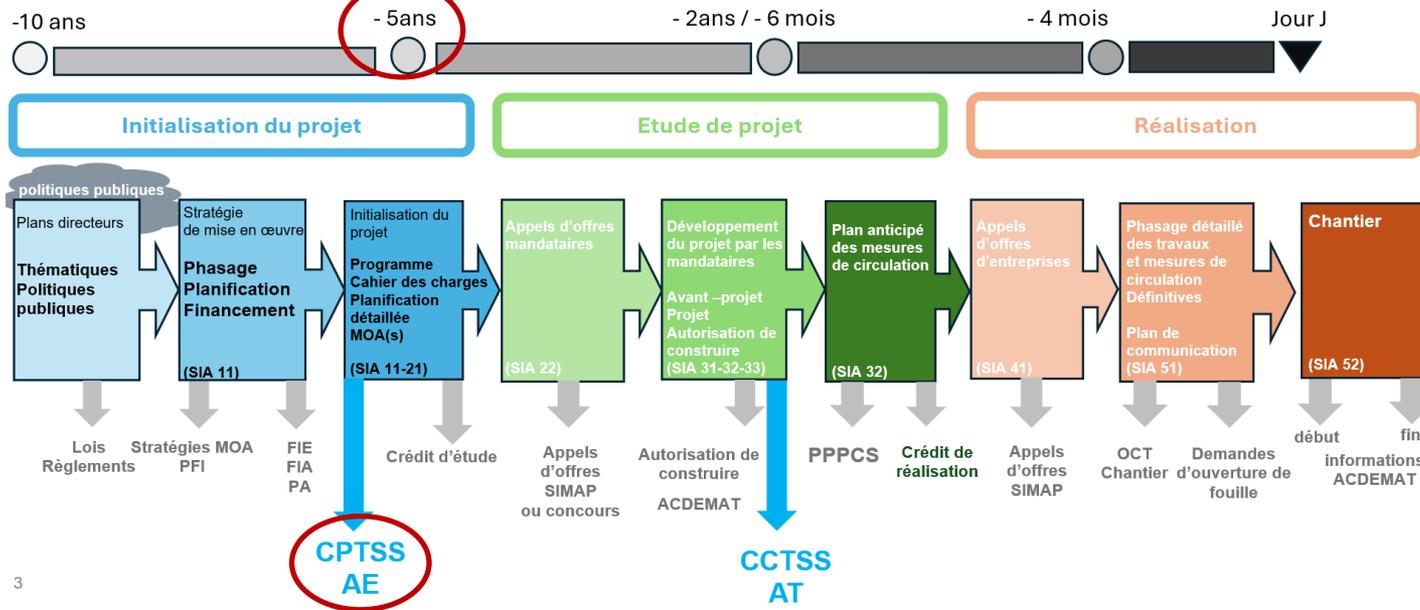
## Développement du processus d'avis d'étude

**Maîtres d'Ouvrages (MO)**

Annonce d'une intention  
> 5 ans avant travaux

- Définir et fixer un périmètre de projet
- Lister les MOA participants
- Définir un Porteur du projet collectif
- Définir un Programme
- Définir des Horizons de travaux communs
- Définir des Jalons de planification des études

## Géré au niveau de la commission de planification des travaux en sous sol



3

Contact : [Jean-jacques.megevand@sig-ge.ch](mailto:Jean-jacques.megevand@sig-ge.ch)

# Exemples de planifications stratégiques incluant la gestion des eaux



## Stratégie climat de la Ville de Genève

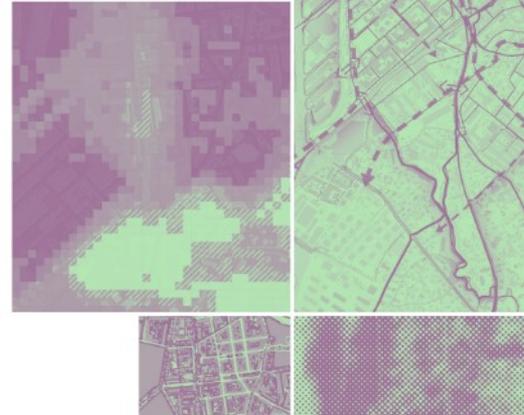


### A. Stratégies

- STRATÉGIE CLIMAT**
- 10 mesures phares pour le climat: état d'avancement
- [Consommation de biens et de services](#)
  - [Energie et bâtiments](#)
  - [Mobilité](#)
  - [Aménagement du territoire](#)
  - [Santé et protection de la population](#)

Avec la Stratégie climat, adoptée en 2022, sont désormais intégrés à l'ensemble des Ville. Elle vise la réduction des émissions d transformation sociale et économique.

Être ambitieux et coordonnés



## Etat d'avance

### Carouge horizon 2040 Plan directeur communal

- Plan directeur des chemins pour piétons
- Plan climat communal
- Plan directeur communal de l'énergie
- Guide communal de la zone 5

### Mise à jour partielle du PDCom de Thônex

### Fiche XI Phénomène d'îlot de chaleur

Adopté par le Conseil Municipal le 26 mars 2024  
Approuvé par le Conseil d'Etat le 27 novembre 2024

# L'essentiel en bref



- Suivre, mettre à jour la planification établie et réaliser les avis d'étude
- Voter les crédits nécessaires pour les investissements (possibilité d'enveloppes pluriannuelles)
- Solliciter le SAGE pour un appui (par exemple pour une présentation en commission ou en plénière CM)



- Consulter les informations disponibles sur SITG
- Étudier les projets esquissés dans les fiches
- Intégrer les principes de la démarche Eau en ville

- Approche thématique / territoriale et cyclique des mises à jour

# Merci de votre attention



Théodora Cohen Liechti  
Jérôme Toccanier

# Systeme d'assainissement des eaux

## Déroulement d'un projet d'assainissement



Séance d'information du 30.09.2025  
FER - auditorium



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département du territoire  
Office cantonal de l'eau  
Service de l'assainissement et de la gestion des eaux

07/10/2025 - Page 64



***environ 8 km de réseaux réhabilités ou reconstruits par an...***

***Comment faire cela au mieux?***

# Ordre du jour

## A. Directives en vigueur

## B. Déroulement d'un projet selon les phases SIA

1. Définition des objectifs
2. Études préliminaires
3. Appel d'offre
4. Réalisation
5. Exploitation

# A. Directives en vigueur

- "Prestations attendues pour les projets de construction du réseau public d'assainissement des eaux"

*Décrit toute les étapes d'un projet d'assainissement public.*

Office cantonal de l'eau  
Directive cantonale

**Equipements publics  
d'assainissement**  
Prestations attendues pour les  
projets de construction



## 1. Définition des objectifs

- Enoncé des besoins, approche méthodologique

## 2. Etudes préliminaires

- Définition du projet de construction, étude de faisabilité
- Procédure de choix de mandataires

## 3. Etude du projet

- Avant-projet
- Projet de l'ouvrage
- Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête

## 4. Appel d'offres

- Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication

## 5. Réalisation

- Projet d'exécution
- Exécution de l'ouvrage
- Mise en service, achèvement

## 6. Exploitation

- Fonctionnement
- Surveillance / contrôle / entretien
- Maintenance

Office cantonal de l'eau

**Directive**

## Matériaux pour les canalisations du réseau public d'assainissement des eaux



Office cantonal de l'eau

**Directive**

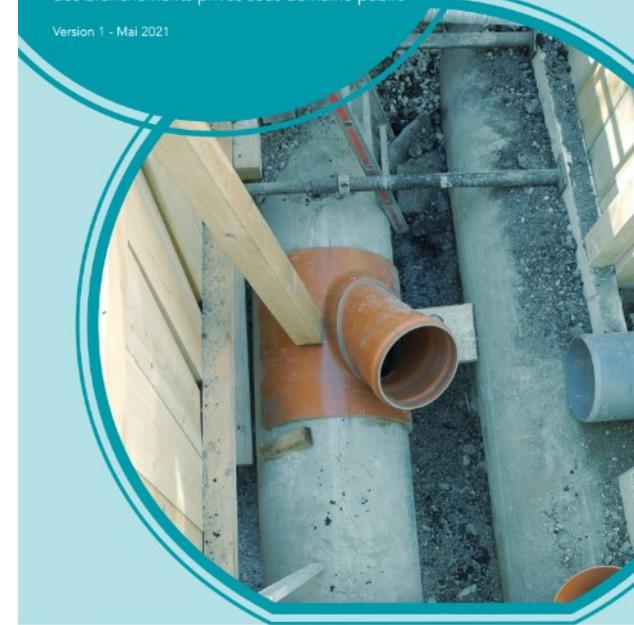
## Prescription sur les regards de visite du réseau public d'assainissement des eaux



Office cantonal de l'eau  
Service de la planification de l'eau

Directive cantonale  
Prestations attendues pour la construction  
des branchements privés sous domaine public

Version 1 - Mai 2021



Direction générale de l'eau

**Directive**

## Réception des collecteurs et regards du réseau d'assainissement des eaux (secondaire et collectif privé)

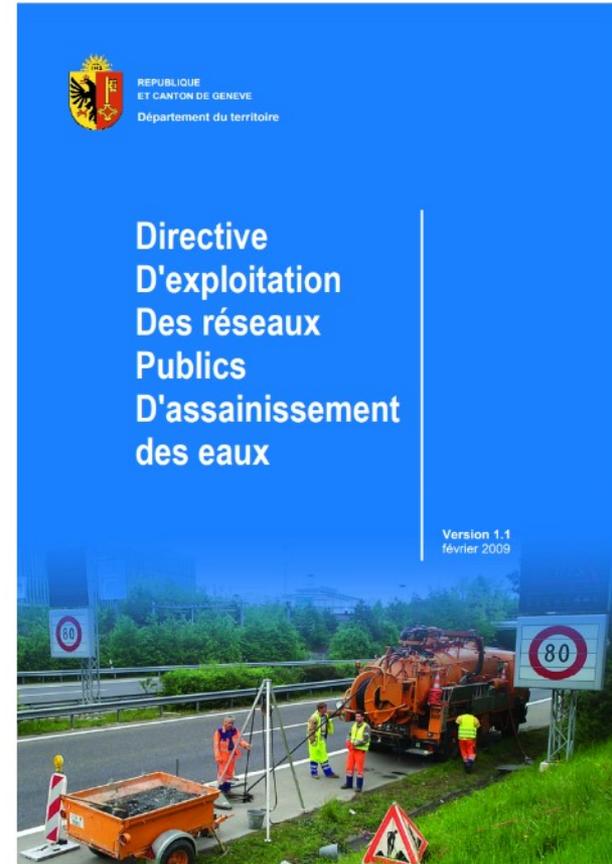


Office cantonal de l'eau

## Cadastre du réseau d'assainissement des eaux (CRAE)

Directive

Version 4.5 – Octobre 2022



REPUBLIQUE  
ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire

## Directive D'exploitation Des réseaux Publics D'assainissement des eaux

Version 1.1  
février 2009

# sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein  
società suisse des ingéniéurs et des architectes  
società svizzera degli ingegneri e degli architetti  
swiss society of engineers and architects



## sia

SIA 103:2020 Construction



508 103

Remplace SIA 103:2014, SIA 103-K:2018

Ordnung für Leistungen und Honorare der Bauingenieurinnen und Bauingenieure  
Regolamento per le prestazioni e gli onorari nell'ingegneria civile

### Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils

# 103

Numéro de référence  
SN 508103:2020 fr

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Valable dès le: 2020-01-01

Nombre de pages: 72

Copyright © 2020 by SIA Zurich

Groupe de prix: 36

## sia

SIA 190:2017 Construction



533 190

Remplace la partie technique de la norme SIA 190:2000

Kanalisationen  
Canalizzazioni

### Canalisations

# 190

Numéro de référence  
SN 533190:2017 fr

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Valable dès: 2017-09-01

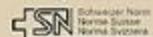
Nombre de pages: 68

Copyright © 2017 by SIA Zurich

Groupe de prix: 32

## sia

Ooconstruction



592 000

Remplace SN SA2000:2042

Anlagen für die Liegenschaftswasserung – Planung und Ausführung  
Impianti per lo smaltimento delle acque dei fondi – Progettazione ed esecuzione

### Installations pour l'évacuation des eaux des bien-fonds – Conception et exécution

Numéro de référence  
SN SA2000:2024\*

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Distribution  
suisettec, CH-8003 Zurich  
VSA, CH-8152 Giebenegg

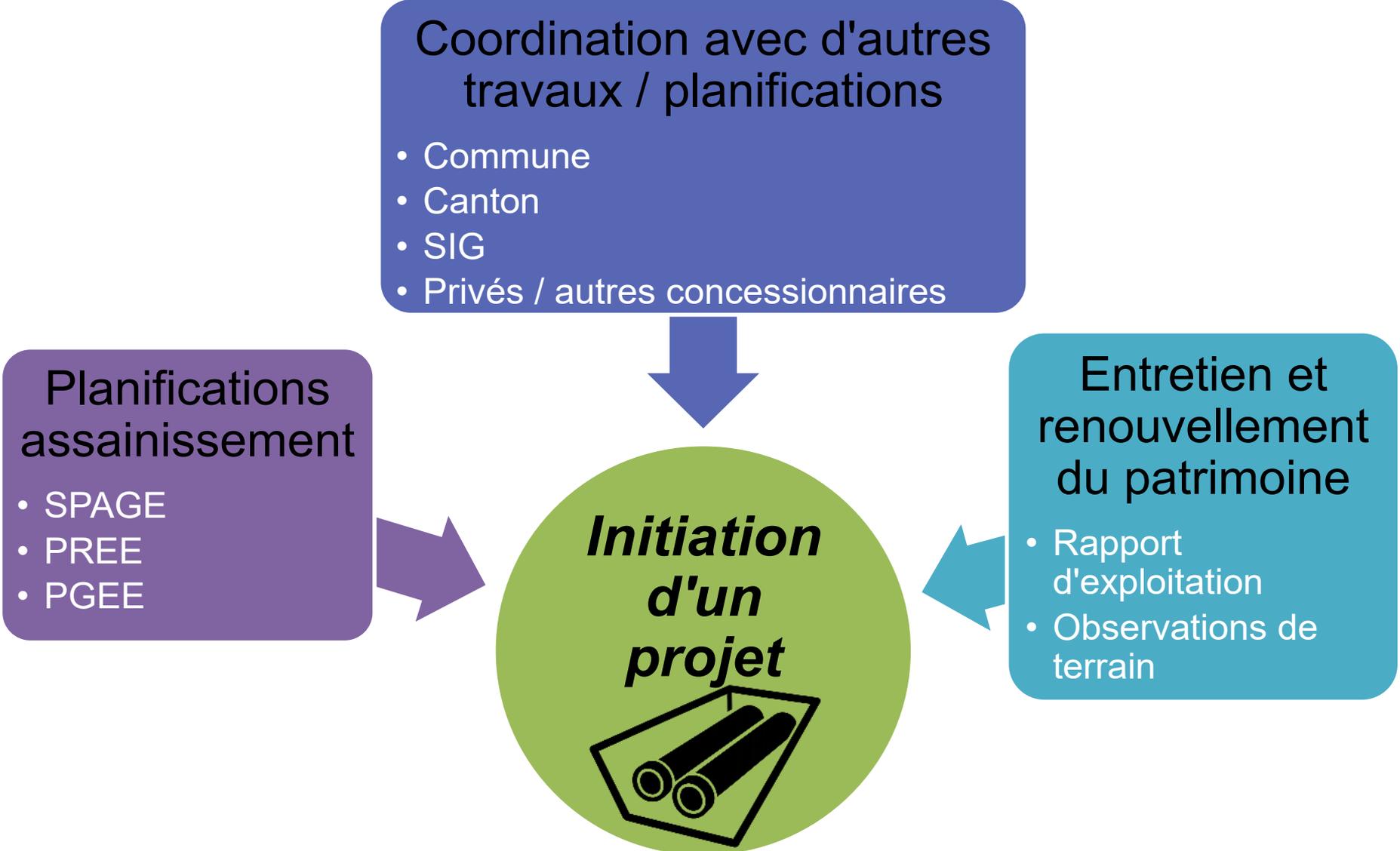
Valable dès le: 2024-07-01

Nombre de pages: 190

Copyright © 2024 by SIA Zurich

# B. Déroulement d'un projet

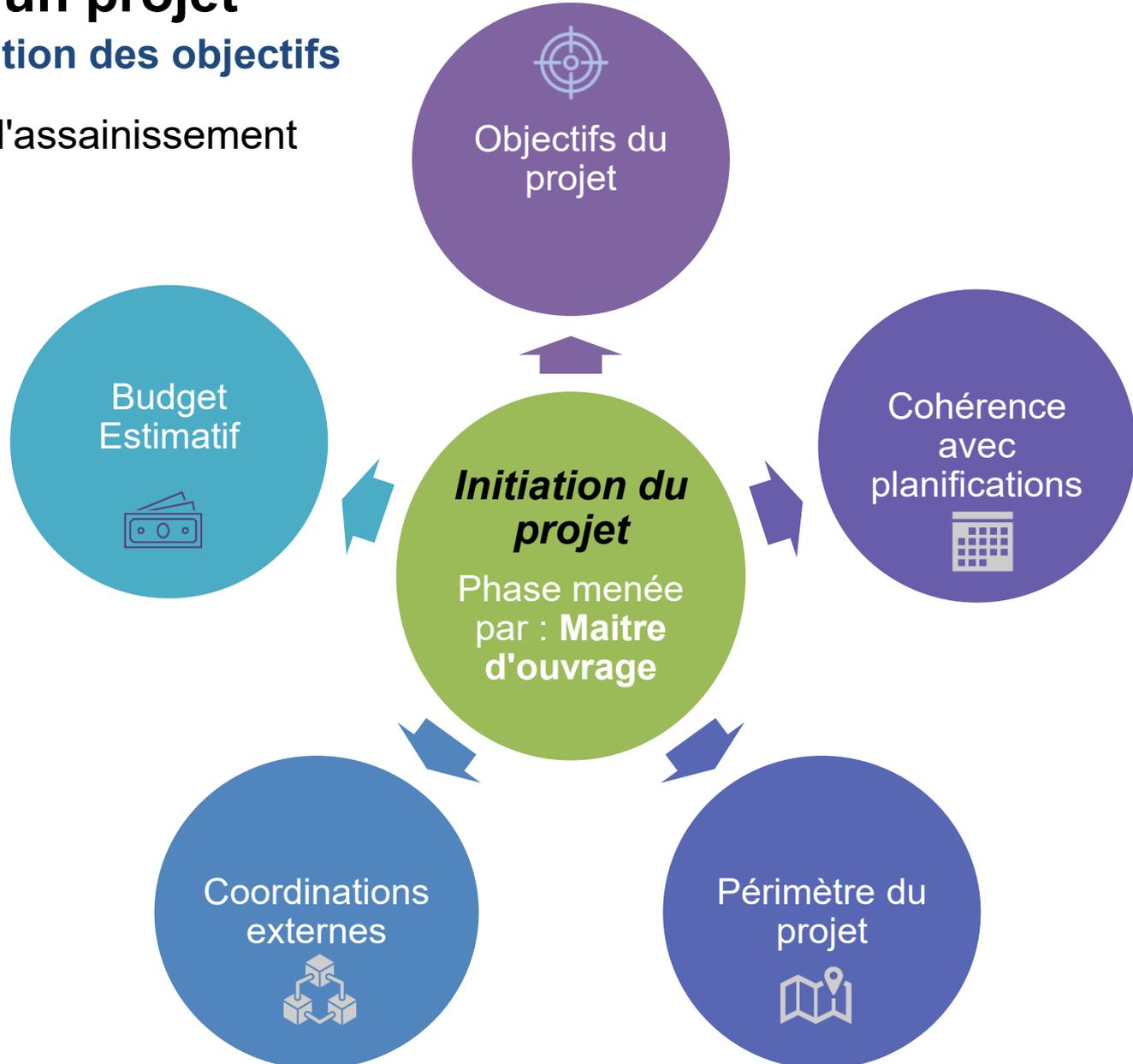
Un projet d'assainissement peut être initié pour différents motifs :



# B. Déroulement d'un projet

## 1. Phase SIA 1 : Définition des objectifs

L'initiation d'un projet d'assainissement impose de vérifier :



## 2. Phase SIA 2 : Études préliminaires

### Phase partielle 21 : définition du projet de construction, étude de faisabilité

  
Phase menée  
par :  
**Maitre  
d'ouvrage**

 Rédiger un cahier des charges pour le mandataire.

 Objectifs du projet,  
Identification des compétences requises  
Périmètre géographique,  
Planning et contraintes éventuelles

 CDC  
Planning

### Phase partielle 22 : procédure de choix du/des mandataires

  
Phase menée  
par :  
**Maitre  
d'ouvrage**

 Attribuer le mandat d'étude à un bureau qualifié sur la base  
d'une analyse de soumission

 Seuils AIMP  
Critères d'attribution

 Dossier d'appel d'offre,  
Décision d'adjudication de la part du MO

Possibilité de faire appel à un AMO

## 2. Phase SIA 2 : Études préliminaires

### **FOCUS** : *Un AMO, pourquoi? Comment?*

L'AMO (Assistant à maitre d'ouvrage) est un service de conseil, d'aide à la décision et d'accompagnement.

#### ***Pourquoi faire appel à un AMO :***

- Opération complexe
- Ressources/compétences internes non disponibles

#### ***Rôle de l'AMO***

- Complète les compétences du maitre d'ouvrage
- **Aide** à la décision, conseil, assistance et défense des intérêts de la commune

#### ***Comment faire appel à un AMO :***

- Définition des bases du projet
- Identification des phases SIA pour lesquelles l'AMO accompagnera la commune

## Phase partielle 31 : Avant-projet



Phase  
menée  
par :  
**Mandataire**



Déterminer la solution qui sera mise en œuvre sur la base d'une analyse technique et financière (à +/- 20%) de **variantes**.

- Recueil et compilation de l'ensemble des éléments nécessaires.
- Étude de variantes et proposition d'un tableau d'analyse multicritère



Étude des **branchements**

**Eau en Ville**

Consultation des partenaires (OCEau et exploitant notamment)

Évaluation fine des solutions de **réhabilitation**



Note technique d'AVP

Descriptions des variantes,

Tableau multicritère et analyse des variantes

Phase partielle 32 : Projet de l'ouvrage

Phase partielle 33 : Autorisation de construire

# Phase SIA 3 : Études du projet

## FOCUS : Branchements privés

### Périmètre des parcelles concernées

- Cadastre, validation OCEAU



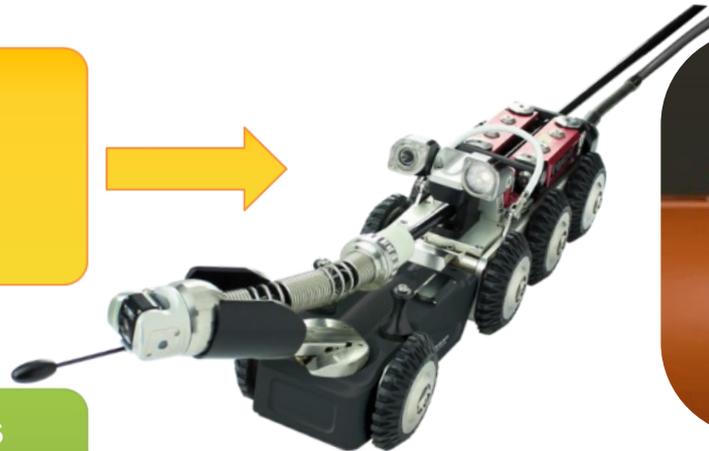
### Information

- Courrier de la commune



### Prospections

- Coloration
- Caméra satellite



### Étude des branchements

- Positionnement
- Gestion des eaux à la parcelle
- Chiffrage

### FOCUS : Prospections des biens fonds : Pourquoi? Quand? Comment?

#### Les prospections des parcelles privées

Pourquoi ?

- Détermination précise du BV – Ø canalisations
- Localisation des branchements privés
- État de séparation des eaux polluées et non polluées
- Anticipation des solutions

Quand ?

Pendant la phase d'étude

Comment ?

- Mandat communal avec une entreprise spécialisée, encadrée par le mandataire
- Selon directives OCEau

# Phase SIA 3 : Études du projet

Phase partielle 31 : Avant-projet

Phase partielle 32 : Projet de l'ouvrage



Phase  
menée  
par :  
**Mandataire**



Affiner le processus de construction de la variante retenue lors de la phase précédente en identifiant et en recueillant les informations complémentaires nécessaires.



**Réseaux publics :**  
Implication de l'exploitant - Veiller à l'exploitabilité

**Branchements privés :**  
Solutions sur la base des prospections – gestion à la parcelle

À l'issue de cette phase, l'autorisation de construire et l'appel d'offre seront déposés. Le niveau de connaissance acquis doit donc permettre d'éviter toute surprise.



Rapport de projet, plans des prospections,  
Bassins versants et note hydraulique,  
Plans et profils en long,  
Toute étude spécifique nécessaire,  
Chiffrage détaillé à +/- 10%.

Phase partielle 33 : Autorisation de construire

## Phase SIA 3 : Études du projet

Phase partielle 31 : Avant-projet

Phase partielle 32 : Projet de l'ouvrage

Phase partielle 33 : Autorisation de construire



Phase  
menée  
par :  
**Mandataire**



Instruction du dossier par l'ensemble des services cantonaux concernés



Cohérence de l'opération avec les planifications  
Respect des normes et directives constructives  
Exhaustivité du dossier



Dossier d'autorisation comprenant :  
les documents administratifs  
les plans  
les pièces techniques

➤ Autorisation de construire délivrée par l'OAC

### FOCUS : Autorisation de construire – Quelle démarche pour quels travaux?

Type de travaux	Validation technique SAGE	Publication FAO	Mise à jour CRAE	Demande d'autor. OAC
<b>Travaux d'entretien ponctuels sans ouverture de fouille</b> <i>traitement de la carbonatation dans les chambres, réparations ponctuelles avec un robot, changements de tampons, ...</i>	✗	✗	✗	✗
<b>Travaux d'entretien / réhabilitation de moyenne envergure sans ouverture de fouille</b> <i>chemisage des collecteurs, séparation de chambres doubles, ...</i>	✓	✓	✓	✗
<b>Réhabilitation par reconstruction à l'identique en lieu et place</b> <i>tronçon de collecteur ou regard de visite, ...</i>	✓	✓	✓	✗
<b>Travaux en urgence</b> <i>effondrement, ...</i>	✓	✓	✓	✗
<b>Tout autre travaux</b> <i>reconstruction avec changement de diamètre, modification du tracé, ...</i>			✓	✓*

\* : Si durant la phase de travaux il s'avère nécessaire d'opérer une modification du tracé, du périmètre de l'opération, des diamètres de canalisation ou tout autre paramètre important, une demande d'autorisation complémentaire doit être faite.

# En bref :



- Recueille tous les éléments utiles et étudie les variantes possibles
- Choisissent la variante la plus adaptée
- Développe la variante retenue en vue de sa réalisation
- Prépare un dossier d'autorisation de construire
- Déposent une demande d'autorisation de construire

À l'issue de cette étape (phase SIA 3) le projet est finalisé et autorisé sous sa forme définitive.

## Phase partielle 41 : Établissement du dossier d'appel d'offre



Phase  
menée  
par :

**Mandataire  
et  
MO**



Élaborer un dossier exhaustif permettant aux entreprises de répondre en pleine connaissance des contraintes administratives et techniques afin de limiter le risque de dérive ou de litige durant la phase exécution.



- Respect des procédures en vigueur (*AIMP, règlements communaux...*)

Technique :

- Cohérence des quantitatifs,
- Précision des caractéristiques pour les prestations et matériaux
- Différenciation des séries de prix entre les parties d'ouvrage (*secondaire et branchements privés notamment*)
- Description des conditions techniques particulières (*géologie, encombrement du sous sol, coordinations, ...*)

**Définition des critères de choix ne favorisant pas l'offre la moins-disante**

À l'issue de cette phase, l'entreprise en charge de l'exécution sera choisie. Le niveau de précision doit permettre d'éviter toute surprise



Dossier d'appel d'offre :

- Note descriptive du projet et plans
- Cahier des charges
- Série de prix

## Phase partielle 41 : Attribution du marché



Phase  
menée  
par :

**Mandataire  
et  
MO**



Choisir l'offre la plus **avantageuse** et formaliser ce choix auprès de l'entreprise.



Analyse des offres, y.c. séries de prix  
Comparaison des soumissions selon les **critères** établis dans l'appel d'offre

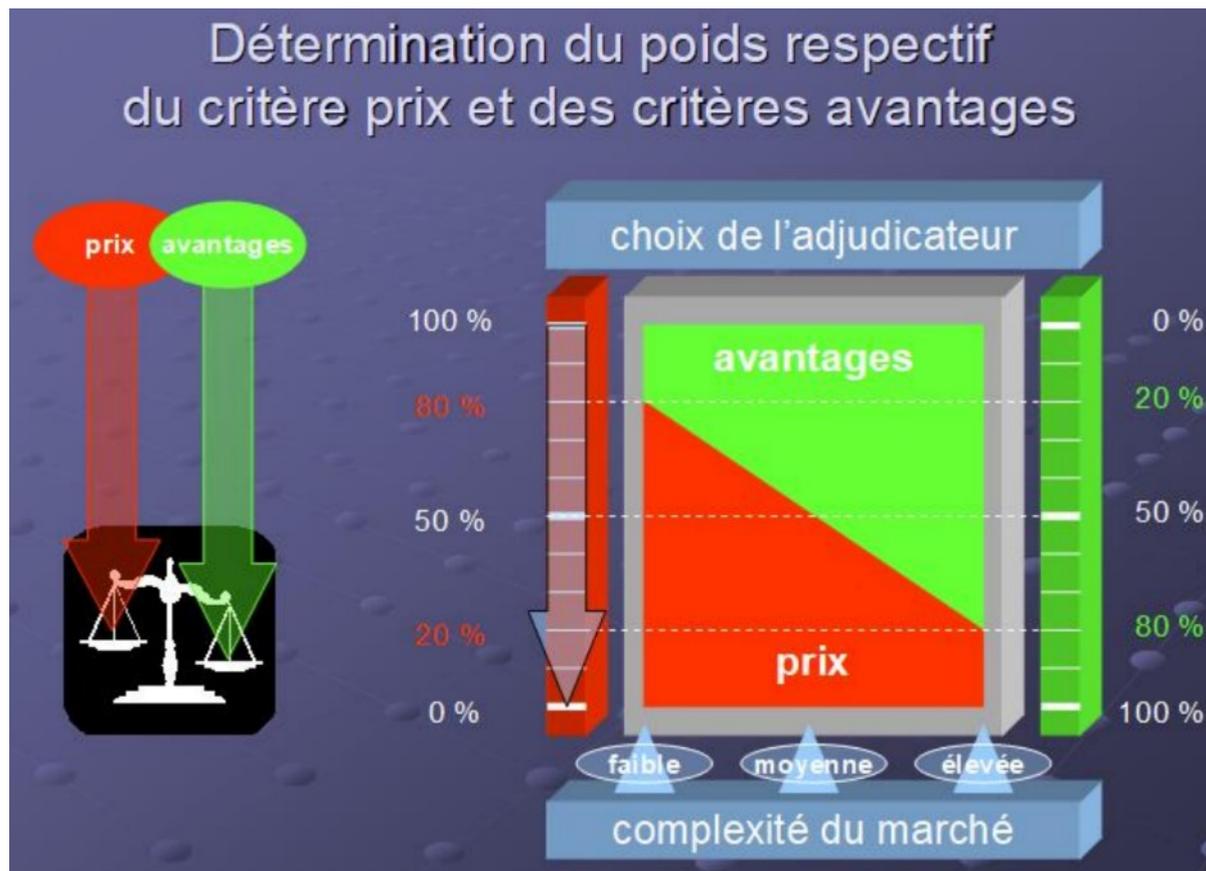


Rapport d'analyse des offres avec proposition  
Décision d'adjudication  
Contrat d'entreprise  
Plan financier FIA

### *FOCUS : Offre la plus avantageuse*

L'AIMP 2019 a remplacé la notion « d'offre économiquement la plus avantageuse » par celle « d'offre la plus **avantageuse** » (art. 41 AIMP 2019)

[...] l'offre qui l'emporte est [...] celle qui garantit [...] le meilleur rapport entre le prix et la prestation attendue. La révision du droit a [...] mis l'accent sur [...] l'utilisation de critères d'adjudication relatifs à la qualité en prévoyant [...] que le critère de la qualité, [...] est un critère obligatoire.



# Phase SIA 5 : Réalisation des ouvrages

Phase partielle 51 : Projet d'exécution

Phase partielle 52 : Exécution de l'ouvrage

Phase partielle 53 : Mise en service – achèvement



# Phase SIA 5 : Réalisation des ouvrages

## Phase partielle 51 : Projet d'exécution



Phase menée  
par :  
**MO,**  
**Mandataire**  
**Entreprise**



Préparation administrative et technique du chantier avant le début de l'exécution.

Coordination avec l'ensemble des parties prenantes



### **Communication avec les privés**

Transmission au canton des documents requis dans l'autorisation de construire

Coordination avec les activités périphériques (*circulation, TPG, voirie...*)

Évaluation les éventuelles variantes d'entreprise => MO / OCEau / FIA

Vérification des références des matériaux



Dossier technique à jour :

- plan d'exécution,
- coûts
- planning

## Phase partielle 52 : Exécution de l'ouvrage

## Phase partielle 53 : Mise en service – achèvement

# Phase SIA 5 : Réalisation des ouvrages

Phase partielle 51 : Projet d'exécution

Phase partielle 52 : Exécution de l'ouvrage



Phase menée  
par :  
**MO,  
Mandataire,  
Entreprise**



Réalisation concrète du projet



Production de justificatifs pour chaque étape de travaux  
Communication **adéquate** en cas de modification du projet

**Si nécessaire, dépôt d'une complémentaire**

Respect des règles de l'art et des règles de sécurité dans et à proximité  
du périmètre de chantier

Attention particulière portée aux **branchements privés**

**Suivi actif du chantier**



PV de chantier

Fiches de branchement privé

Plans d'exécution

Tout document à même de justifier les choix et demandes faites

Phase partielle 53 : Mise en service – achèvement

# Phase SIA 5 : Réalisation des ouvrages

Phase partielle 51 : Projet d'exécution

Phase partielle 52 : Exécution de l'ouvrage

Phase partielle 53 : Mise en service – achèvement



Phase menée  
par :  
**MO,  
Mandataire,  
Entreprise**



Validation de la qualité de l'exécution  
Finalisation administrative  
Cadastration et mise à jour CRAE  
Transfert de propriété



**Qualité** des contrôles (caméra, compactage, étanchéité...)  
Transmission à l'OCEau des rapports de visionnage comportant les éventuelles mesures de correction demandées par le mandataire  
Inclusion de l'exploitant des infrastructures lors de la réception  
**Qualité de la cadastration et de la m à j CRAE (sous 3 mois)**



Dossier d'ouvrage complet :

- Plans conformes
- Fiches techniques de fournitures et matériaux,
- Inspections et rapports d'expertise,
- PV de réception,
- Tout autre document opportun

# Phase SIA 5 :

## FOCUS : Branchements privés

### Communication

- Séance publique
- Décision du département



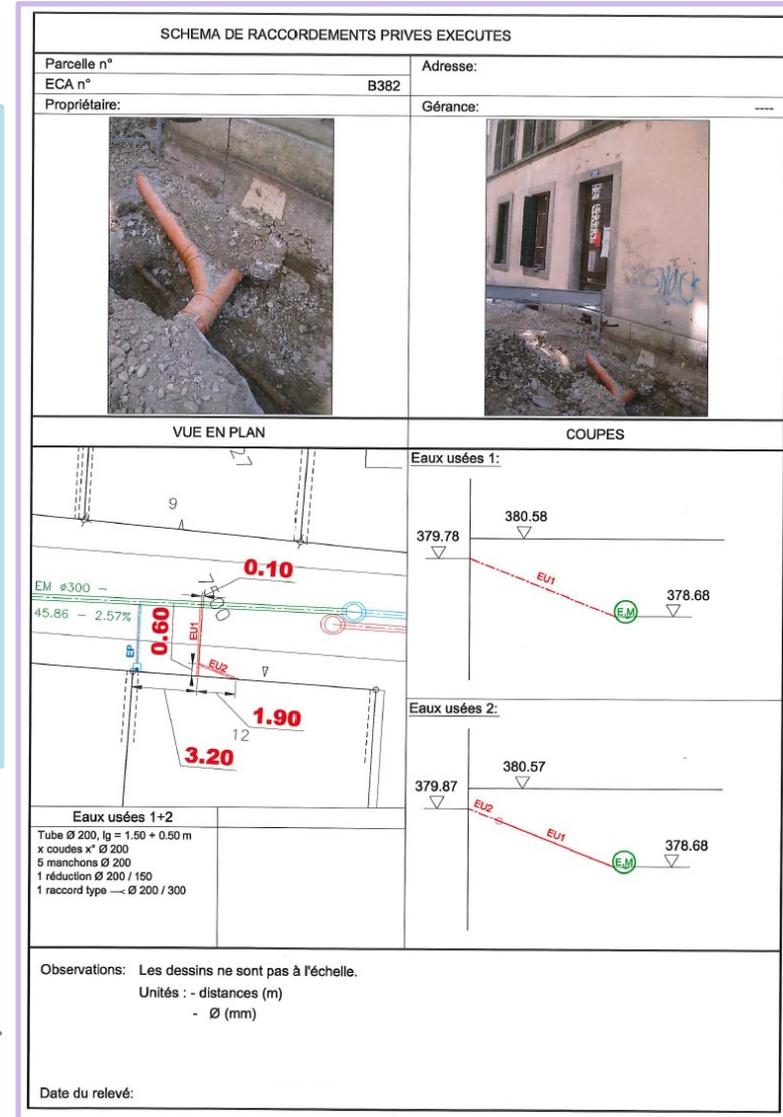
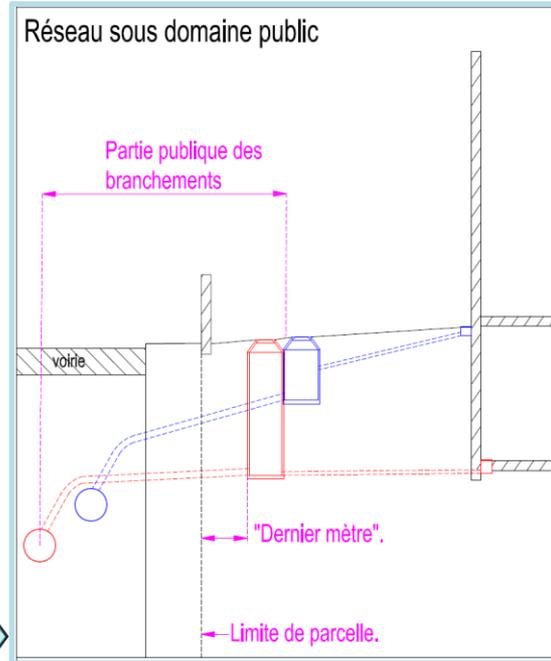
### Réalisation

- Suivi
- Métrés



### Finalisation

- Facturation
- Cadastration
- Fiche de branchement



# En bref :



Suit le chantier, prend les décisions nécessaires en cas de modifications notables.



Prépare le chantier en coopération avec l'entreprise.

Pilote le chantier, contrôle l'exécution, assure le suivi financier et temporel, consigne l'ensemble du déroulement.

Est responsable de :

- la bienfaisance des travaux après exécution
- que tous les biens-fonds peuvent se raccorder.
- Que les dispositifs sont correctement cadastrés et reportés au CRAE

À l'issue de cette étape (phase SIA 5) les travaux sont terminés. La qualité de la réalisation a été vérifiée. Les réseaux sont cadastrés. Les factures du mandataire et de l'entreprise ont été réglées. Les réseaux sont en service et la commune en assume la responsabilité.

# Phase SIA 6 : Exploitation des ouvrages



Phase menée  
par :  
**MO**



Transmettre à l'exploitant les éléments nécessaires à son action sur le nouveau dispositif



Exhaustivité des pièces fournies  
Communication des exceptions au régime normatif et des points particuliers éventuels



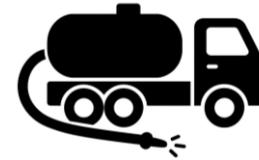
Plan d'entretien actualisé  
Notices techniques des éventuels ouvrages spéciaux

# En bref :



Transmet les informations opportunes à l'exploitant de son réseau

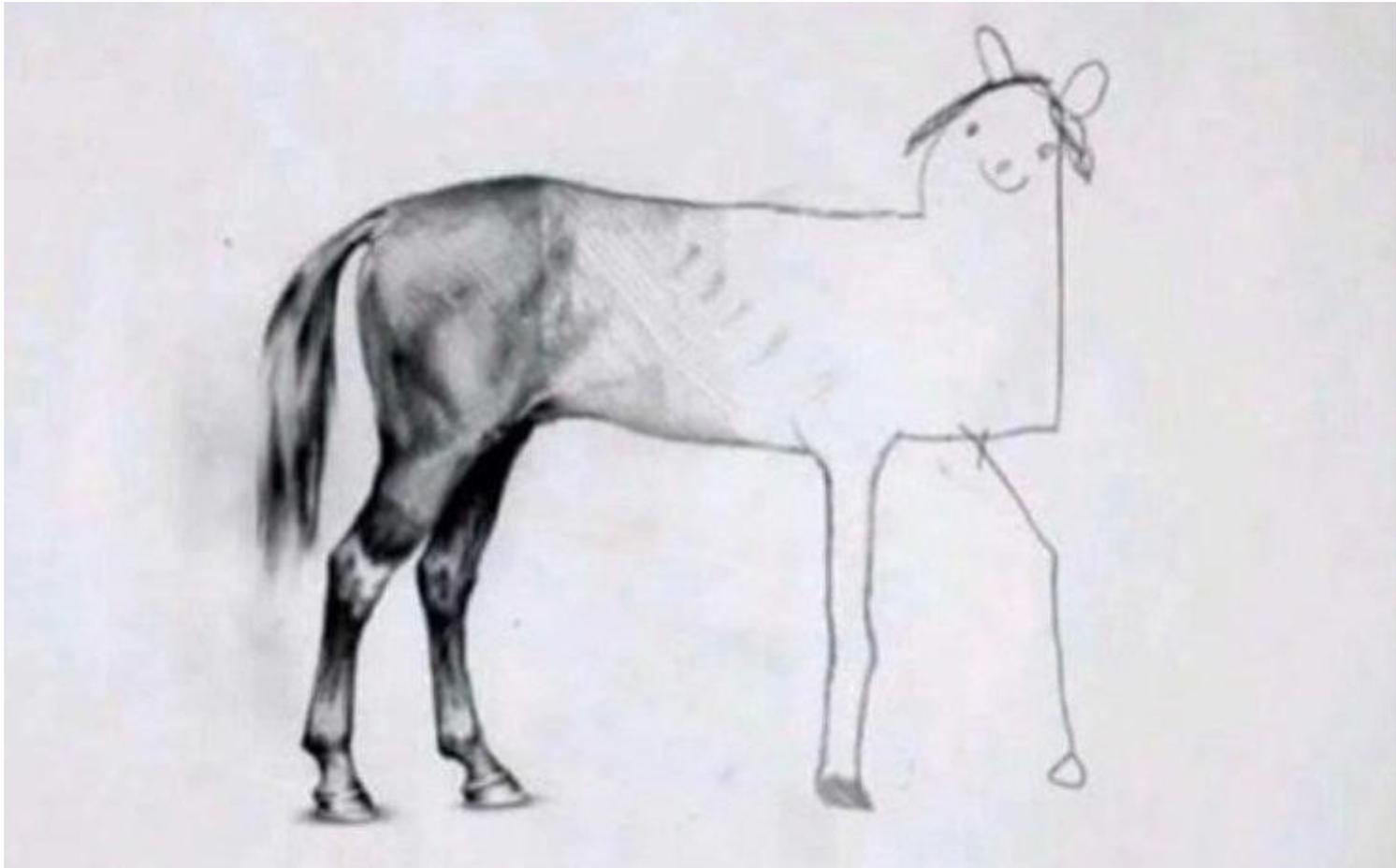
Suit l'évolution de son réseau.



Analyse les documents et intègre le nouveau dispositif dans son plan d'exploitation.

À l'issue de cette étape (phase SIA 6) le nouveau dispositif est partie intégrante du patrimoine communal et fait l'objet d'un entretien régulier.

# En bref, dit autrement...



# Merci de votre attention

**Blog de gestion des eaux urbaines**



**Pages des directives pour le réseau**



Florian Kaciél